



VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

Centre
d'information
et d'orientation

Guide Nouvelle-Calédonie

En classe de 3^e

Préparer son
orientation


Rentrée 2024

SOMMAIRE

Préparer votre orientation en classe de 3 ^e	3
Les formations après la 3e.....	5
Les spécificités de la voie générale et technologique.....	6
Des formations particulières.....	9
Les dispositifs d'excellence	10
Le sport.....	10
La sectorisation à l'entrée de la 2 ^{de} GT	11
La voie générale (1^{ère} et terminale).....	13
La voie technologique (1^{ère} et terminale).....	14
Vers le baccalauréat.....	15
Les Lycées Généraux et Technologiques et leurs formations par province	16
△ Lycées publics en PROVINCE-SUD	16
△ Lycées publics en PROVINCE-NORD	18
△ Lycées publics en PROVINCE DES ILES.....	18
■ Lycées privés en PROVINCE SUD.....	19
Les spécialités de la voie professionnelle.....	20
Les établissements et leurs formations par province	27
Lycées publics en PROVINCE-SUD.....	27
Lycées publics en PROVINCE-NORD.....	31
Lycées privés en PROVINCE- NORD.....	37
Un site pour bien choisir.....	38
Se former avec un contrat d'alternance,.....	40
un choix alternatif exigeant.....	40
Informations pratiques	42
Vos Questions / nos Réponses	43
Elèves en situation de handicap.....	45
Bourses provinciales.....	48
Adresses utiles.....	49

ATTENTION : les informations relatives aux offres de formation sont susceptibles de modifications

SAIO – Service de l’Affectation Information et Orientation – Vice - Rectorat de la Nouvelle-Calédonie – Direction Générale des Enseignements
Conception et réalisation : CIO Mme Anne-Marie GOBILLOT, Adjointe à la CSAIO - responsable du CIO de la Nouvelle-Calédonie
Remerciements aux services du Vice-Rectorat et à l’équipe du CIO pour leur contribution.

Avec le soutien de 

PREPARER VOTRE ORIENTATION EN CLASSE DE 3^E

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège. Deux grandes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée suivante : voie générale et technologique ou voie professionnelle.

Les étapes clés de votre année

Premier TRIMESTRE (Février – Mai)

Le temps de l'exploration et de la réflexion

Dès le premier trimestre, il est important de vous informer sur les parcours de formation possibles après la 3^e et de faire le point sur vos aptitudes scolaires, vos goûts et vos centres d'intérêt.

- Informer vous et consulter des ressources sur les différentes formations et les métiers que vous aimez, auprès d'un psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale) en prenant rendez-vous soit dans votre établissement soit au CIO (centre d'information et d'orientation) proche de chez moi et/ou auprès du professeur documentaliste dans le CDI (centre de documentation et d'information) de mon collège.
- Prévoyez des échanges avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale intervenant au collège.
- Préparez votre séquence d'observation en milieu professionnel pour découvrir le monde du travail et tester un projet de formation ou de métier.
 - Pensez à noter sur votre agenda les rendez-vous importants de l'année, comme les salons ou les JPO (journées portes ouvertes) dans les lycées, CFA (centres de formation d'apprentis alternants) et autres établissements.
 - Enregistrer vos recherches dans [FOLIOS](#), outil du parcours d'orientation ou tout autre espace dédié comme l'ENT (espace numérique de travail) de votre collège.

Second TRIMESTRE (Juin – Août)

Formulation des intentions provisoires d'orientation

Sur la fiche de dialogue remise par le collège, vous devez formuler une ou plusieurs intentions provisoires :

- 2^{de} GT (générale et technologique) ou 2^{de} spécifique (bac STHR),
- 2^{de} professionnelle organisée ou non par familles de métiers, sous statut scolaire ou en apprentissage,
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole, sous statut scolaire ou en apprentissage.

En réponse à vos intentions d'orientation, le conseil de classe du 2^e trimestre émet un avis provisoire d'orientation. Cet avis constitue la base du dialogue avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale en vue du choix définitif.

Parallèlement, continuez à approfondir votre information grâce aux journées portes ouvertes (JPO) et aux mini-stages organisés dans les lycées. C'est l'occasion de découvrir les enseignements et les spécialités, d'assister à un cours et de rencontrer des élèves et des professeurs.

Troisième TRIMESTRE (Septembre – Décembre)

Vous arrêtez vos choix définitifs d'orientation et d'affectation

Vous formuler vos choix définitifs et les indiquez sur la fiche de dialogue.

Le conseil de classe du troisième trimestre formule une proposition d'orientation :

- Si elle correspond à votre demande, elle devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement dans la fiche de dialogue ;
- Si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille et vous. En cas de désaccord avec cette décision, votre famille peut, dans un délai de 3 jours, faire appel auprès d'une commission qui arrêtera la décision d'orientation définitive.
Pour statuer, la commission s'appuie sur les éléments transmis par votre famille et ceux fournis par le chef d'établissement.
- Si un désaccord persiste, vous et votre famille pouvez demander votre maintien dans la classe d'origine.

Après les épreuves du Diplôme Nationale du Brevet (DNB), vous recevrez votre notification d'affectation en lycée. Vous devrez impérativement vous inscrire dans le délai indiqué sur le dossier. Sinon, la place qui vous a été attribuée pourrait être considérée comme libre et sera proposée à un autre élève sur liste d'attente.

N'hésitez surtout pas à formuler plusieurs vœux. Sur le dossier de demande d'affectation, vous inscrirez : pour la 2^{de} GT, les enseignements optionnels (généraux ou technologiques) demandés et, pour chacun, les établissements souhaités. Pour la voie professionnelle, le choix des spécialités professionnelles et les modalités de formation (statut scolaire ou apprentissage).

À noter : si je n'ai pas d'affectation en lycée, le chef d'établissement, avec le psy-EN, peut m'accompagner dans ma démarche d'orientation.

A SAVOIR : DISPOSITIONS CONCERNANT LE DOUBLEMENT

« À titre exceptionnel, lorsque le dispositif d'accompagnement pédagogique mis en place n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève, un doublement peut être décidé par le chef d'établissement en fin d'année scolaire. Cette décision intervient à la suite d'une phase de dialogue avec l'élève et ses représentants légaux [...] après que le conseil de classe s'est prononcé. La décision de doublement est notifiée par le chef d'établissement aux représentants légaux de l'élève [...]. Ces derniers peuvent faire appel de cette décision.

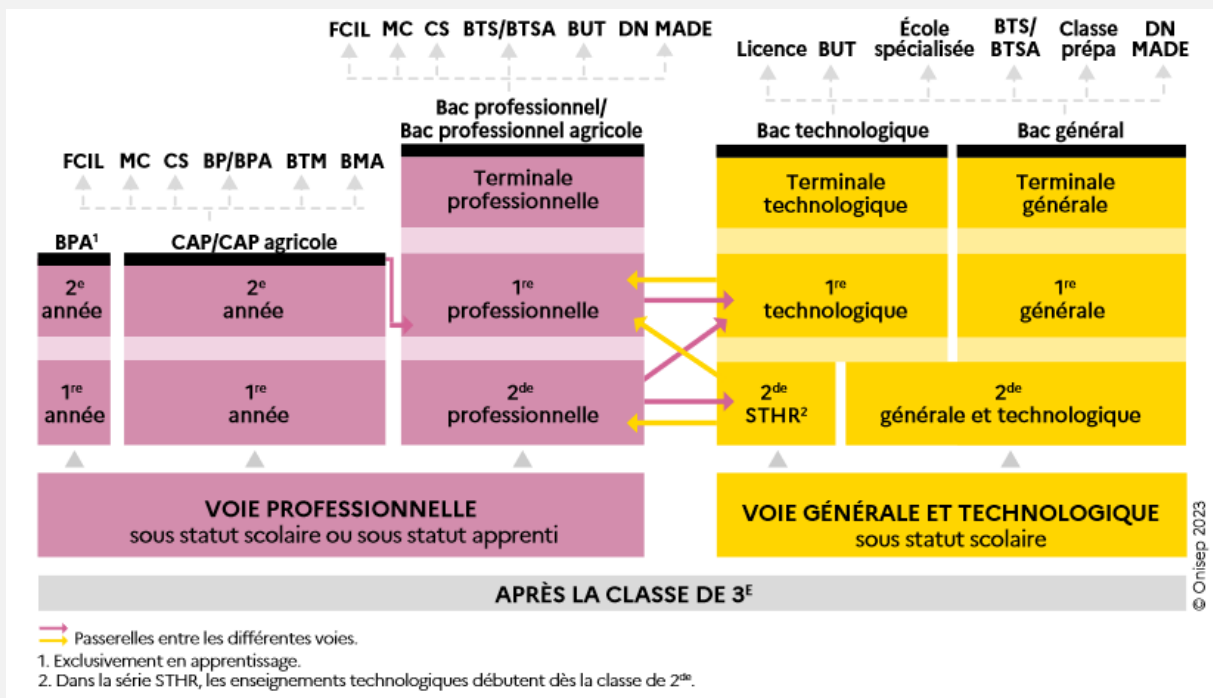
La mise en œuvre d'une décision de doublement s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement pédagogique spécifique de l'élève concerné, qui peut notamment prendre la forme d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Une seule décision de doublement peut intervenir durant la scolarité d'un élève avant la fin du cycle 4. »

Le cycle 4 (cycle des approfondissements) recouvre les classes de 5^e, 4^e et 3^e.

Réf: Circulaire du vice rectorat-direction générale des enseignements portant sur la mise en œuvre de l'orientation et du doublement au titre de la rentrée scolaire 2022 du 31 mai 2021

Réf: Décret n° 2018-119 du 20 février 2018 - JO du 21/02/2018 - BO n° 8 du 22/02/2018 (extraits)

LES FORMATIONS APRES LA 3E



Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels. Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac +3, bac +5 voire plus.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac pro offre l'accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA.

Bac technologique

Sept séries au choix en Nouvelle-Calédonie : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG. Le bac techno conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA), voire plus longues (BUT, écoles d'ingénieurs, de commerce, licences...).

BPA

Décliné en 6 secteurs professionnels, le BPA (brevet professionnel agricole) est proposé par la voie de l'apprentissage.

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. La poursuite d'études est envisagée, notamment en bac professionnel. CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Les passerelles

Lorsque cela est nécessaire, elles permettent des parcours réversibles entre les différentes voies, il existe des possibilités de stages passerelles en fonction de votre profil.

Rentrée 2024 - Après la 3^e - Préparation son orientation

LEXIQUE

BMA : brevet des métiers d'art

BP/BPA : brevet

professionnel/brevet
professionnel agricole

BTM : brevet technique des
métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien
supérieur/brevet de technicien
supérieur agricole

BUT : bachelor universitaire de
technologie

CAP/CAP agricole : certificat
d'aptitude

professionnelle/certificat
d'aptitude professionnelle
agricole

CS : certificat de spécialisation
(agricole)

DN MADE : diplôme national
des métiers d'art et du design

FCIL : formation

complémentaire d'initiative
locale

FSS : formation supérieure de
spécialisation

MC : mention complémentaire

LES SPECIFICITES DE LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

La voie générale et technologique prépare en 3 ans les lycéens au **un bac général ou au bac technologique** et à la **poursuite d'études supérieures**. Elle débute par un **cycle de détermination (classe de 2de) commun aux deux voies**, puis se divise en **cycle terminal (classe de 1^{re} et de terminale) générale ou technologique**.

La classe de 2de générale et technologique

Une classe de 2^{de} commune aux élèves souhaitant préparer ensuite un bac général ou un bac technologique, avec des **enseignements communs** (pour une culture commune renforcée), **des enseignements optionnels généraux et technologiques**. Un test de positionnement en français et en mathématiques a lieu en début d'année.

L'emploi du temps comprend 11 enseignements communs à tous les élèves pour acquérir une culture générale et des méthodes de travail. Les élèves peuvent aussi choisir un ou deux enseignements optionnels (un enseignement général et/ou un enseignement technologique) et latin ou grec, en fin de 3^e.

Des heures de vie de classe, Un accompagnement personnalisé tout au long de l'année (maîtrise de l'expression écrite et orale) notamment en fonction des résultats du test,

Un accompagnement au choix de l'orientation (54 heures par an) pour découvrir le monde professionnel et s'y repérer, connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés et élaborer son projet d'orientation.

Liste et volumes horaires des enseignements de 2nd générale et technologique

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ELEVE
Français	4h
Histoire géographie	3h30*
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	6h*
Sciences Economiques et Sociales	1h30
Mathématiques	4h
Physique-chimie	3h
Sciences de la Vie et de la Terre	1h30
Education Physique et Sportive	2h
Enseignement moral et civique	18h annuelles
Sciences numériques et technologie	1h30
Eléments fondamentaux de la culture kanak	0h30*
Accompagnement personnalisé (c)	1h*
Accompagnement au choix et à l'orientation (d)	1h30
(a) la langue vivante B peut être étrangère ou régionale	
(b) enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue	
(c) volume horaire déterminé selon les besoins des élèves	
(d) 54h à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités d'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement	

*Adaptation à la Nouvelle-Calédonie

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL (0 OU 1)	HORAIRE ELEVE
ENSEIGNEMENT GENERAL	
Langues et Cultures de l'Antiquité: latin (e)	3h
Langues et Cultures de l'Antiquité: grec (e)	3h
Langue Vivante C (a) (b)	3h
Arts: au choix parmi arts plastiques, audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, ou théâtre	3h
Education Physique et Sportive	3h
Ecologie-agronomie-territoires-développement durable (f)	3h
ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE	
Management et gestion	1h30
Santé et social	1h30
Biotechnologie	1h30
Sciences et laboratoire	1h30
Sciences de l'ingénieur	1h30
Création et innovation technologiques	1h30
Création et culture - Design	6h
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (f)	3h
Pratiques sociales et culturelles (f)	3h
Pratiques professionnelles (f)	3h
Atelier artistique	72 heures annuelles
(a) la langue vivante C peut être étrangère ou régionale	
(b) enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue	
(e) les enseignements optionnels latin et grec peuvent être choisis en plus de l'enseignement optionnel suivi par ailleurs	
(f) enseignements assurés uniquement dans les LEGT agricoles	

Une classe de seconde STHR

La classe de 2^{de} STHR (Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration) spécifique à la série technologiques du même nom, se caractérise par un fonctionnement spécifique. Les élèves suivent des enseignements communs (dont trois spécifiques à la série STHR), auxquels s'ajoutent 4 semaines de stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel et des enseignements optionnels

LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

● ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Mathématiques	3h
Français	4h
Histoire-géographie	3h
LVA et LVB (langue vivante étrangère, dont obligatoirement l'anglais)	5h
Education physique et sportive	2h
Sciences	3h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Economie et gestion hôtelière	2h
Sciences et technologies des services	4h
Sciences et technologies culinaires	4h
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines
Heure de vie de classe	
● DEUX ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS AU PLUS PARI:	HORAIRE ÉLÈVE
Langue vivante C étrangère ou régionale	3h
Langue des signes française	3h
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/histoire des arts/danse/musique/théâtre)	3h
Education physique et sportive	3h
Atelier artistique	72 h annuelles

L'accès en 1^{re} STHR (Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration) est possible à partir d'une 2^{de} spécifique STHR ou d'une 2^{de} Générale et Technologique.

Descriptifs des enseignements communs

Français

Quatre grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre le Moyen Âge et le XXI^e siècle) au travers de groupements de textes et d'œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de l'écriture d'invention est approfondie, et la dissertation littéraire est abordée.

Histoire-géographie

Le programme d'histoire est centré sur les grandes étapes de la formation du monde moderne des héritages de l'Antiquité et du Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle. En géographie, le programme est centré sur les notions d'environnement, de développement et de mobilité.

Langues vivantes étrangères et régionales

L'objectif des LVA et LVB est de développer des compétences de communication : compréhension de la langue à partir de supports variés, expression orale, expression écrite et découverte de la culture des sociétés dont on étudie la langue.

Sciences économiques et sociales

Découvrir les notions, les méthodes spécifiques aux sciences économiques (notion de marché), la sociologie (processus de socialisation) et les sciences politiques à partir de quelques grandes problématiques contemporaines.

Mathématiques

Le programme s'organise en cinq parties : nombres et calculs ; fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités ; algorithmique et programmation. Les activités mathématiques sont diversifiées : chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; raisonner, démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat, à l'oral ou par écrit.

Physique-chimie

Quatre thèmes centraux : constitution et transformations de la matière ; mouvement et interactions ; ondes et signaux ; l'énergie. Une place importante est donnée à la pratique expérimentale et à l'activité de modélisation.

Sciences de la vie et de la Terre

Les trois thématiques de la SVT (la terre, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée. C'est l'occasion de travailler les méthodes expérimentales des sciences.

Education physique et sportive

L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques, par exemple course, natation, gymnastique, sports collectifs, danse. L'objectif est de développer sa motricité et d'entretenir sa santé.

Enseignement moral et civique

Cet enseignement prépare à l'exercice de la citoyenneté et contribue à la transmission des valeurs de la République à tous les élèves. Chaque classe aborde une thématique principale : la classe de 2^{de} étudie la liberté, la classe de 1^{re} la société, la classe de terminale la démocratie.

Sciences numériques et technologie

Cet enseignement étudie les principales composantes du numérique (programmation) et de la technologie (objets connectés) pour comprendre les enjeux fondamentaux et les problématiques actuelles.

Éléments fondamentaux de la culture Kanak (EFCK)

6 thématiques enseignées en langue française permettent d'appréhender la culture kanak :

La case, le clan, l'igname, la langue et la parole, la personne, la terre et l'espace. Chacun de ces éléments constituent une opportunité pour établir le lien avec les autres cultures du Pacifique.

Des formations particulières

La 2^{de} passerelle (Do Kamo)

Public concerné : Les élèves de 3^e générale ayant des fragilités dans certaines matières, en particulier le français, les maths ou l'histoire-géo et désirant poursuivre leur scolarité en 2^{de} générale et technologique.

Contenus : enseignements généraux (Français, Maths, Histoire-Géo, Anglais, Espagnol, LCK, SVT, Physique, SNT, EPS, Arts plastiques) et projet de classe.

Objectifs : Consolider les fondamentaux du collège, se préparer à la 2^{de} Générale et Technologique, construire son projet scolaire, s'intégrer à la vie lycéenne et éviter le doublement d'une classe.

Projet : chaque année, un nouveau projet est mis en œuvre dans la classe. Il peut être sportif, culturel, artistique, etc.

Conditions d'accès : Etude par une commission du dossier de chaque candidat. Pour constituer le dossier : une lettre de motivation du candidat et les bulletins des 1^{ers} et 2^{èmes} trimestres de l'élève demandeur sont à envoyer au lycée.

AVANT Octobre 2024

Pour des précisions contacter le Lycée : direction@dokamo.org

Les Sections Européennes ou Sections de Langues Orientale (SELO)



Les sections européennes au lycée sont ouvertes en lycées et proposent à des élèves

motivés à partir de la 2^{de} et jusqu'en classe de terminale de développer leurs compétences en langues vivantes et leur connaissance de la culture des pays étrangers. Elle propose un horaire renforcé en langue vivante étrangère et l'enseignement en langue étrangère d'une partie de l'horaire d'une discipline non linguistique (DNL). Dans les voies générale et technologique, cette discipline non linguistique est proposée, **au choix de l'établissement**. L'obtention de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat dépendra des résultats de l'élève à une évaluation de contrôle continu (au moins 12/20) de langue de la section, à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de langue acquis au cours de la scolarité en section européenne (au moins 10/20 à celle de DNL).

Discipline Non Linguistique (DNL) ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante hors SELO

Hors section européenne ou section de langue orientale, les disciplines autres que linguistiques peuvent être dispensées en partie en langue vivante étrangère ou régionale, conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées. Il s'agit d'encourager l'apprentissage en langue vivante, régionale ou étrangère, via un dispositif souple et modulable.

Certains établissements peuvent proposer hors SELO des DNL. Ces dernières peuvent être valorisées au baccalauréat par l'indication de la DNL si le candidat a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continue visant à apprécier le niveau de maîtrise de langue acquise dans une DNL.

Section Internationale Australienne (SIA)

Dispositif national qui s'inscrit dans le cadre de partenariats bilatéraux conclus entre la France et les États étrangers ou des organismes représentant leur système éducatif.

Ouverte aux **lycées du Dick Ukeiwé et La Pérouse**, la SI australienne permet aux élèves motivés de parfaire leurs compétences langagières en anglais, valence australienne, et d'approfondir leurs compétences culturelles, historiques et géographiques sur l'Australie. Les élèves bénéficient de quatre heures d'enseignement spécifique de langue, littérature et culture australienne dans la langue de la section, qui s'ajoutent aux horaires habituels de lycée, ainsi que d'un enseignement DNL (discipline non-linguistique) de deux heures d'enseignement en histoire-géographie dispensé en langue anglaise sur des contenus liés à l'Australie.

Fin Aout 2023, les candidats passeront les tests d'admission (épreuves écrite et orale) afin d'apprécier l'aptitude des élèves à suivre les enseignements en langue étrangère, leur connaissance du français et leur motivation.

Pour plus d'information : <https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article6108>

Les élèves de SIA auront la possibilité en fin de terminale de présenter le **baccalauréat français international (BFI)**.



Les dispositifs d'excellence

les dispositifs d'excellence

Le juvénat à Nouméa

Le juvénat a pour objectif d'aider 70 lycéens sélectionnés sur dossier scolaire à préparer le bac dans les meilleures conditions, dans quatre lycées de Nouméa (Jules Garnier, Lapérouse, Blaise Pascal et Do Kamo). Tous les élèves de 3^e de tous les collèges publics et privés de la Nouvelle-Calédonie peuvent déposer un dossier.

Les critères de choix sont la motivation et les résultats scolaires. Les élèves du Juvénat sont choisis pour leurs capacités à réussir des études qui leur permettront d'accéder à des postes de responsabilité.

Les dossiers sont disponibles dans tous les établissements et peuvent être téléchargés sur le site du juvénat. Les candidats sont sélectionnés par une commission mise en place par l'Association Jules Garnier. L'affectation définitive est prononcée par le vice-recteur en priorité sur l'établissement de secteur. Les élèves retenus sont logés à l'internat du lycée Lapérouse.

Association Jules Garnier
5, rue G. Baudoux / BP 595 - 98845 Nouméa
Tél.: (687) 27 27 81
Email : ajgj@lagoon.nc ou admi-ajgj@lagoon.nc
<http://www.juvenat.nc/>

In'dex Nord à Poindimié

Le lycée Antoine Kéla accueille depuis la rentrée 2014 un internat d'excellence, appelé In'dex Nord, porté par l'association du même nom et financé par la Province Nord, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie/le Vice-Rectorat. Inspiré de la réussite du Juvénat de Nouméa, il a été adapté aux spécificités des élèves vivant en Province Nord. Les jeunes accueillis à In'Dex Nord sont encadrés pour faire leur travail scolaire, améliorer les méthodes de travail, s'enrichir culturellement, dans l'objectif d'une mention au Baccalauréat et pour construire un projet d'études post-bac.

L'accueil se fait à l'internat à partir du dimanche soir et tous les soirs jusqu'au jeudi inclus ce qui représente 17h30 d'encadrement par semaine !

« Je suis élève de troisième et j'ai de bonnes notes. Je suis calédonien. Je veux entrer à l'internat d'excellence IN'DEXNORD lorsque je ferai ma seconde au lycée : je dois me rapprocher de mon collège actuel pour faire une demande d'admission pour la rentrée prochaine »

Contact du lycée Antoine Keia,

Inaatr Juvenat des Îles Loyauté

Ce dispositif permet aux élèves sélectionnés de leur inculquer la culture de l'effort, la rigueur et une méthodologie de travail dans leur milieu culturel afin de les conduire à des études supérieures les menant à la réussite. Ces élèves issus des 3^e des collèges des Îles Loyauté, doivent être inscrits au lycée polyvalent des Îles Williama Haudra.

Association Inaatr des Îles Loyauté
Lycée polyvalent Williama Haudra - Wé, Lifou
Email : idi.juvenat@yahoo.fr - Tél. : 96 32 66

Hmelôm à Do Kamo

Le Tutorat d'Excellence Hmelôm à Do Kamo accueille tous les soirs une quinzaine d'élèves suivis par une enseignante coordinatrice. Ces élèves bénéficient de soutien dans plusieurs disciplines par des professeurs du lycée ainsi que d'apprentissage de méthodes de travail et élaborent leur projet d'études et leur projet professionnel avec la chargée d'orientation. Le tutorat est ouvert aux élèves du lycée polyvalent Do Kamo. Les élèves sont choisis pour leurs capacités à réussir des études qui leur permettront d'accéder à des postes de responsabilité.

Contact du lycée Do Kamo,

Le sport

L'aménagement horaire des sportifs des Centres Territoriaux d'Entraînement (CTE) et pôles espoirs

Campagne de recrutement par les ligues ou les fédérations **jusqu'à fin septembre 2023.**

Cette classe permet à de jeunes sportifs prometteurs, « Labellisés sportifs de haut niveau », référencés au sein de Pôles espoirs ou de Centres Territoriaux d'Entraînement (CTE), de concilier pratique sportive intensive et projet d'études. Un suivi particulier est organisé par l'établissement en liaison avec les partenaires du secteur sportif (aménagement des horaires notamment).

Les élèves expriment le choix de cette classe dans un établissement ayant une convention avec la ligue sportive de la discipline concernée. La liste des élèves sélectionnés, dont le potentiel sportif est attesté par le conseiller technique de la discipline, est réalisée par la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie (DJSNC) sur proposition des ligues et des comités, en concertation avec l'inspection pédagogique EPS, puis par les établissements d'accueil, sur dossier scolaire. L'affectation définitive est prononcée par le vice-recteur.

Liste des établissements conventionnés :

- **Lycée Blaise Pascal** : Cyclisme, équitation, surf, voile
- **Lycée Dick Ukeiwé** : Handball, judo, karaté, natation, rugby
- **Lycée La Pérouse** : Escalade, squash, escrime, tennis, tennis de table, tir à l'arc, voile
- **Lycée Jules Garnier** : Athlétisme

Pour plus d'informations sur les Classe à Horaires Aménagés CHAM-sport,

consulter le site <https://djs.gouv.nc/> rubrique « pôle sport », onglet « les classes à horaires aménagés ».

LA SECTORISATION A L'ENTREE DE LA 2^{DE} GT

CAS GENERAL- L'affectation au lycée générale et technologique est sectorisée (tableau ci-dessous)

Tous les élèves sont affectés dans leur lycée de secteur et c'est seulement au moment de l'inscription administrative que le lycée d'accueil confirmera à l'élève, dans la limite des places disponibles, la possibilité de suivre un enseignement optionnel.

Nota : les lycées professionnels ne sont pas sectorisés (p 20)

Les enseignements optionnels possibles (0 ou 1), mais pas obligatoires

Collèges d'origine	Établissements d'accueil	Offre potentielle des enseignements optionnels qui seront proposés et ouverts selon le nombre de postulants	
		Enseignement général optionnel (3h)	Enseignement technologique optionnel (1,5h)
Baudoux, Mariotti, Tuband	Lycée La Pérouse Nouméa	LCA : Latin LVC : Drehu, Nengone Arts: Arts plastique, Cinéma-audiovisuel, Théâtre	
Magenta, Portes de Fer Kaméré, Rivière-Salée, Bourail, <u>Canala</u> , La Foa, Thio	Lycée Jules Garnier Nouméa	LVC: Drehu, Nengone EPS	Management & Gestion Sciences de l'Ingénieur Création & Innovation Technologique Création & culture design (6h – Non sectorisé)
Apogoti, Auteuil, Dumbéa sur mer, Katiramona, Koutio, Normandie, Païta Sud, Païta Nord	Lycée Dick Ukeiwé Dumbéa	LCA : Latin LVC : Drehu Arts : Arts Plastiques EPS	Management & Gestion Santé-social
Plum, Boulari, Yaté, Normandie	Lycée du Mont -Dore Mont-Dore		Management & Gestion Sciences de l'Ingénieur Création & Innovation Technologique
Poindimié, Hienghène, Houailou, Ouégoa, <u>Canala</u>	Lycée Antoine Kéla Poindimié	LVC : Païci Arts : Théâtre EPS	Management & Gestion Sciences de l'Ingénieur
Koné, Koumac, Poya, <u>Canala</u> , Païemboué, Ouégoa, Bourail, La Foa, Thio	Lycée Michel Rocard Pouembout	EPS EATDD* (Non sectorisé)	
Tous les collèges publics de la Province des Iles	Lycée Williama Haudra Lifou	EPS	
Tous les collèges du privés	Lycée Blaise Pascal (DDEC) - Nouméa	Latin LVC : Drehu Arts : Arts Plastiques	
Tous les collèges du privés	Lycée Apollinaire Anova (DDEC) - Païta	LVC : Drehu Arts : Arts Plastiques EPS	Management & Gestion Santé-social Sciences de l'Ingénieur
Tous les collèges du privés	Lycée Do Kamo (ASEE) Nouméa	LVC: Drehu, Ajië, Nengone, Païci EPS	Management & Gestion

* EATDD : Ecologie, Agronomie, Territoire et développement durable

ATTENTION : les informations relatives aux offres de formation sont susceptibles de modifications

CAS PARTICULIERS

Certains dispositifs particuliers sont contingentés (nombre de places limitées). En cas d'affectation, l'élève est certain d'y être intégré.

Formations d'accueil	Lieu d'accueil	Fonctionnement de l'affectation
2GT – Création et culture design (CCD)	Lycée Jules Garnier	Pas de sectorisation, recrutement sur commission
2GT – Section Internationale Australienne (SIA)	Lycée Dick Ukeïwé Lycée la Pérouse	Pas de sectorisation, recrutement sur tests
2GT – Sport à horaires aménagés (CHAM)	Lycée Blaise Pascal Lycée Dick Ukeïwé Lycée Jules Garnier Lycée la Pérouse	Pas de sectorisation, recrutement sur commission en lien avec la DJSNC
2GT – Passerelle	Lycée Do Kamo	Pas de sectorisation, recrutement sur commission
2^{de} STHR	Lycée Escoffier (LPCH)	Affectation sur barème, pas de sectorisation
2GT agricole	Lycée de Pouembout	Affectation sur barème, pas de sectorisation

Ces informations sont données à titre indicatif, sous réserve de confirmation par l'établissement

A SAVOIR : L'AFECTATION EN VOIE GENERALE

La procédure d'affectation en voie générale et technologique est informatisée : AFFELNET (Affectation des élèves par le NET).

AFFELNET concerne les candidats à l'entrée en 2^{de} GT (y compris agricole) avec une priorité pour les candidats du secteur.

Cependant, il existe des offres de formation non-sectorisées (pas de priorité aux élèves du secteur géographique) :

- 2GT-EATDD enseignement agricole du lycée Michel Rocard (Pouembout)
- 2^{de} spécifique STHR au Lycée Escoffier

Par ailleurs, il existe des procédures particulières (recrutement par commission, voir tableau ci-dessus).

Pour les recrutements par commission, ce sont les établissements d'accueil ou la Direction Jeunesse et Sports de Nouvelle-Calédonie (pour les Classe à Horaires Aménagés CHAM) qui en fixent les critères et modalités. La liste des élèves retenus est ensuite validée par le vice-recteur. Cette dernière est transmise à tous les établissements d'origine et d'accueil pour information aux familles.

Pour plus d'informations sur les CHAM consulter le site <https://djs.gouv.nc/> rubrique « pôle sport », onglet « les classes à horaires aménagés »

LA VOIE GENERALE (1^{ERE} ET TERMINALE)

Ce cycle de 2 ans a pour objectif de vous préparer à l'obtention du baccalauréat général et à votre poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Liste et volumes horaires des enseignements

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	PREMIERE	TERMINALE
Français	4h	-
Philosophie	-	4h
Histoire-géographie	3h30*	3h30*
Enseignement moral et civique	18h/an	18h/an
Langue vivante A et Langue Vivante B ^{(a) (b)}	5h*	4h30*
Education physique et sportive	2h	2h
Enseignement scientifique	2h30*	2h30*
Eléments fondamentaux de la culture KANAK	18h/an*	18h/an*
TOTAL Horaire élève par semaine	18h*	17h30*

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE	PREMIERE	TERMINALE
	AU CHOIX 3 SPECIALITES	AU CHOIX 2 SPECIALITES
Arts (arts plastiques/ cinéma audiovisuelle/ musique/ théâtre/ histoire des arts)(c)	4h	6h
Biologie-Ecologie (dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole)	4h	6h
Education physique, pratiques et culture sportives	4h	6h
Histoire-géographie, Géopolitique et Science Politique*	4h	6h
Humanités, Littérature et Philosophie	4h	6h
Langues, Littératures et Cultures étrangères et régionales	4h	6h
Littérature et Langues et Cultures de l'Antiquité	4h	6h
Mathématiques	4h	6h
Numérique et Sciences informatiques	4h	6h
Physique chimie	4h	6h
Sciences de la Vie et de la Terre	4h	6h
Sciences de l'ingénieur	4h	6h
Sciences Economiques et Sociales	4h	6h
Total horaire élève par semaine	12h	12h

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	PREMIERE	TERMINALE
UN ENSEIGNEMENT PARMIS :		
Mathématiques complémentaires (pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité mathématiques)		3h
Mathématiques expertes (pour les élèves choisissant en terminale la spécialité mathématiques)		3h
Droit et grands enjeux du monde contemporain		3h
UN ENSEIGNEMENT PARMIS :		
LVC (langue vivante étrangère ou régionale)	3h	3h
Langues et cultures de l'Antiquité : latin(d)	3h	3h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec (d)	3h	3h
Education physique et sportive	3h	3h
Arts (arts plastiques/ cinéma audiovisuelle/ musique/ théâtre/ histoire des arts)	3h	3h
ENSEIGNEMENTS DANS LES LYCEES D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE		
Agronomie-économie-territoire	3h	3h
Hippologie et équitation	3h	3h
Pratiques sociales et culturelles	3h	3h
Pratiques professionnelles	3h	3h

A SAVOIR : « Education physique, Pratiques et culture sportives » aux lycées J. Garnier et M. Rocard (Pouembout)

Enseignement de spécialité « Education physique, pratiques et culture sportives » pour la voie générale du lycée, il est proposé en classe de première générale.

Il s'adresse aux lycéens ayant une appétence pour les activités physiques, sportives et artistiques dans leurs dimensions pratiques, sociales et culturelle. Il prolonge et enrichit l'enseignement commun d'EPS par la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) variées et par des apports théoriques sur la culture sportive. Il offre une formation qui permet d'envisager diverses orientations dans l'enseignement supérieur au regard de son projet personnel et professionnel ; projets multiples pouvant concerner les métiers de l'enseignement, de la santé et du bien-être, ou de la protection des personnes.

* Adaptation à la Nouvelle-Calédonie

(a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou 1 des langues kanak (LK).

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Les élèves peuvent cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(d) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE (1^{ÈRE} ET TERMINALE)

Cette voie prépare au baccalauréat technologique, à la poursuite d'études en 2 ou 3 ans après le bac, voire au-delà.

Liste et volumes horaires des enseignements

ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES		PREMIÈRE	TERMINALE
Français		3h ^(a)	-
Philosophie		-	2h
Histoire-géographie		2h	2h
Enseignement moral et civique		18h annuelles	18h annuelles
Langue vivante A étrangère et langue vivante B étrangère ou régionale + enseignement technologique en langue vivante A (ETVL)		4h30 (dont 1h d'ETLV) ^(a)	4h30 (dont 1h d'ETLV) ^(a)
Éducation physique et sportive		2h	2h
Mathématiques		3h	3h
Éléments fondamentaux de la culture Kanak		18h annuelles	18h annuel
Éducation socio-culturelle ^(b)		1h	1h
Technologies de l'informatique et du multimédia ^(b)		0h30	0h30
Pluridisciplinarité ^(b)		155 h annuelles	155 h annuelles
SÉRIES	ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ SPECIFIQUES	PREMIÈRE (3 SPECIALITES)	TERMINALE (2 SPECIALITES)
ST2S	Physique-chimie pour la santé	3h	-
	Biologie et physiopathologie humaines	5h	-
	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	-	8h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7h	8h
STAV ^(b)	Gestion des ressources et de l'alimentation	6h45	6h45
	Territoires et sociétés	2h30	-
	Technologie	3h	-
	Territoires et technologie	-	4h30
STD2A	Physique-chimie	2h	-
	Outils et langages numériques	2h	-
	Design et métiers d'art	14h	-
	Analyse et méthode en design	-	9h
	Conception et création en design et métiers d'art	-	9h
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	3h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services	10h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	-	13h
	Économie - gestion hôtelière	5h	5h
STI2D	Innovation technologique	3h	-
	Ingénierie et développement durable (I2D)	9h	-
	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec un enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique	-	12h
	Physique-chimie et mathématiques	6h	6h
STL	Physique-chimie et mathématiques	5h	5h
	Biochimie-biologie	4h	-
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9h	-
	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	-	13h
STMG	Sciences de gestion et numérique	7h	-
	Management	4h	-
	Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion		10h
	Droit et économie	4h	6h
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (AU CHOIX DU CANDIDAT, 1 ENSEIGNEMENT AU PLUS)			
Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre)		3h	3h
Éducation physique et sportive		3h	3h
Langue vivante C étrangère ou régionale (uniquement pour la série STHR)		3h	3h
Atelier artistique		72h annuelles	72h annuelles
LVC (langue vivante étrangère ou régionale) / Pratiques physiques et sportives / Hippologie et équitation / Pratiques sociales et culturelles / Pratiques professionnelles ^(b)		3h	3h

(a) 3h30 dans les lycées agricoles.

(b) En lycée agricole

VERS LE BACCALAUREAT

PRÉSENTATION

Le baccalauréat général et technologique comprend des épreuves terminales (60 % de la note finale du bac) pour les enseignements communs et de spécialité, ainsi que des évaluations en contrôle continu (40 % de la note finale au bac) pour les enseignements ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale. Les résultats obtenus dans les enseignements optionnels s'ajoutent à la note finale du bac.

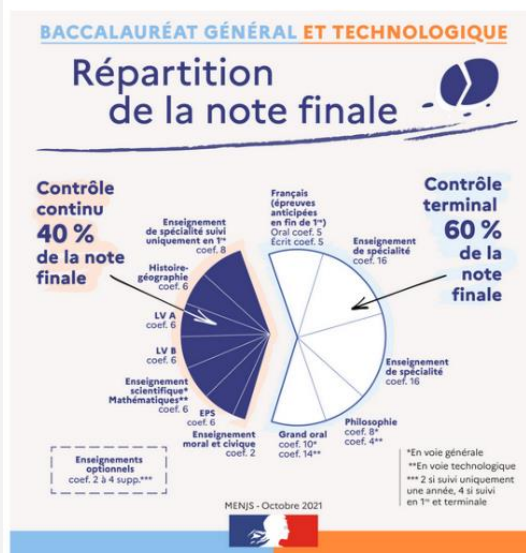
Une attestation de langues vivantes est délivrée aux candidats à la fin du cycle terminal et indique le niveau atteint par rapport au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

À noter : lors du passage des épreuves, les élèves reconnus en situation de handicap bénéficient des mêmes adaptations et aménagements pédagogiques que lors de leur scolarité.

LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu représente 40 % de la note finale. La moyenne annuelle de chaque enseignement est validée lors du conseil de classe de fin de 1^{re} et de terminale, reportée dans le livret scolaire de l'élève et prise en compte pour l'obtention du bac. Les enseignements optionnels, qui ne font pas partie des 40 % des notes du contrôle continu, sont pris en compte (coef. 2 pour la classe de 1^{re} ; coef. 2 pour la classe de terminale) et s'ajoutent au coef. 100. Les candidats ne peuvent pas être évalués au total sur plus de deux enseignements optionnels, sauf s'ils choisissent le latin et le grec.

Synthèse de la répartition des coefficients pour le calcul de la note au baccalauréat (session 2023)



BAC GÉNÉRAL

LISTE ET COEFFICIENTS DES ÉVALUATIONS

● ÉPREUVES EN CONTRÔLE CONTINU ENSEIGNEMENTS COMMUNS		COEFFICIENT
Histoire-géographie	6	Coef. 6 pour chacun des enseignements obligatoires communs (coef. 3 en 1 ^{re} et coef. 3 en terminale) affecté à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles des enseignements de 1 ^{re} et de terminale
Enseignement scientifique	6	
LVA (langue vivante étrangère)	6	
LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	6	
Éducation physique et sportive	6	
Enseignement moral et civique	2	
Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de 1 ^{re}	8	Affecté à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles pour la classe de 1 ^{re}
● ÉPREUVES TERMINALES		COEFFICIENT
ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS (EN 1^{RE})		
Français écrit (4 h)		5
Français oral (20 à 30 min de préparation)		5
ÉPREUVES FINALES (EN TERMINALE)		
Philosophie (4 h)		8
Grand oral (20 à 30 min de préparation)		10
Deux enseignements de spécialité		16 x 2
TOTAL		100

BAC TECHNOLOGIQUE

LISTE ET COEFFICIENTS DES ÉVALUATIONS

● ÉPREUVES EN CONTRÔLE CONTINU ENSEIGNEMENTS COMMUNS		COEFFICIENT
Histoire-géographie	6	Coef. 6 pour chacun des enseignements obligatoires communs (coef. 3 en 1 ^{re} et coef. 3 en terminale) affecté à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles des enseignements de 1 ^{re} et de terminale
Mathématiques	6	
LVA (langue vivante étrangère)	6	
LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	6	
Éducation physique et sportive	6	
Enseignement moral et civique	2	
Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de 1 ^{re}	8	Affecté à la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles pour la classe de 1 ^{re}
● ÉPREUVES TERMINALES		COEFFICIENT
ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS (EN 1^{RE})		
Français écrit (4 h)		5
Français oral (20 à 30 min de préparation)		5
ÉPREUVES FINALES (EN TERMINALE)		
Philosophie (4 h)		4
Grand oral (20 à 30 minutes de préparation)		14
Deux enseignements de spécialité		16 x 2
TOTAL		100

LES LYCEES GENERAUX ET TECHNOLOGIQUES ET LEURS FORMATIONS PAR PROVINCE

Sont présentés ci-dessous les baccalauréats généraux et technologiques classés par province et établissements (publics ou privés - sous-contrats).

ATTENTION : les informations relatives aux offres de formation sont susceptibles de modifications et seront ouvertes à la condition qu'il y ait une demande suffisante

Δ Lycées publics en PROVINCE-SUD

Lycée DICK UKEIWE

BP KO183 – 98830 Dumbéa
Tél : 41 01 00 – Fax : 41 01 01
<http://weblgn.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

– Bac général, spécialités proposées :

Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Arts : Histoire des Arts

– Bacs technologiques

Bac STMG Enseignements spécifiques: gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication / systèmes d'information de gestion

Bac ST2S

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais, Drehu
LVC : Drehu

Sections particulières :

CHAM-sport : Karaté, Natation (Pôle Espoir Mixte), Judo (Pôle Espoir Mixte), Handball (Pôle Espoir Féminin), Rugby (Pôle Espoir Mixte).

DNL anglais (non SELO)

SIA Section Internationale Australienne

Lycée LA PÉROUSE

BP M5 – 98849 Nouméa Cedex
Tél : 28 33 60 – Fax : 27 74 50
<http://weblaperouse.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

– Bac général spécialités proposées :

Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Arts : Cinéma audiovisuel / Théâtre

– Bacs technologiques

Bac STMG Enseignements spécifiques: gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Allemand, Espagnol, Japonais, Italien, chinois
LVC : Drehu, Nengone

Sections particulières :

CHAM-Sport : Escalade, Squash, escrime, tennis, tennis de table, tir à l'arc, voile .

DNL anglais (non SELO)

SIA Section Internationale Australienne

Δ Lycées publics en PROVINCE-SUD

Lycée polyvalent JULES GARNIER

BP H3 – 98849 Nouméa Cedex
Tél : 24 35 55
<http://webgarnier.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

- Bac général spécialités proposées :

Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques / Langues, littératures et cultures étrangères / Sciences de l'ingénieur/Education physique, pratiques et culture sportives

- Bac technologique

Bac STD2A

Bac STI2D spécialités : architecture et construction /Énergies et environnement / innovation technologique et éco-conception / systèmes d'information et numérique

Bac STMG Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais, Drehu, Nengone
LVC : Drehu, Nengone

Sections particulières :

CHAM-Sport : Athlétisme

Lycée polyvalent du MONT-DORE

BP 865 – 98810 Mont-Dore
Tél : 45 48 44
<http://webmontdore.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

- Bac général spécialités proposées :

Mathématiques / Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Sciences de l'ingénieur

- Bac technologique

Bac STI2D spécialités : architecture et construction/ systèmes d'information et numérique

Bac STMG Enseignements spécifiques : ressources humaines et communication/ mercatique

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais, Drehu, Nengone
LVC : Drehu, Nengone

Sections particulières :

Section euro DNL : Histoire- géographie

Lycée professionnel commercial et hôtelier (LPCH) ESCOFFIER

BP 371 – 98845 Nouméa
Tél : 27 63 88 – Fax : 28 22 30
<http://weblpch.ac-noumea.nc/>

Diplôme technologique préparés

Bac Sciences et technologiques de l'hôtellerie restauration (STHR)

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Japonais
LVC : non proposé

Δ Lycées publics en PROVINCE-NORD

Lycée agricole et général MICHEL ROCARD

BP 5 – 98825 Pouembout
Tél : 47 26 44 – Fax : 47 20 62
<http://www.legta.formagri.nc/>

Diplômes préparés

- Bac général spécialités proposées :

Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Sciences de l'ingénieur/ Education physique, pratiques et culture sportives **OUVERTURE 2024**

- Bacs technologiques

Bac STAV spécialités : aménagement et valorisation des espaces / technologie de la production agricole

Bac STI2D spécialités : Architecture et construction / Énergies et environnement

Bac STL Enseignements spécifiques : biotechnologies / sciences physiques et chimiques en laboratoire

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Païci, Japonais

Sections particulières :

Section euro DNL : Sciences Physique & Hist/géo.

Lycée ANTOINE KÉLA

BP 147 – 98822 Poindimié
Tél : 42 73 62 – Fax : 42 73 65
<http://webkela.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

- Bac général spécialités proposées :

Mathématiques / Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Sciences de l'ingénieur

- Bacs technologiques préparés

Bac STMG Enseignements spécifiques : gestion et finance / ressources humaines et communication/ mercatique

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Païci
LVC : Païci

Sections particulières :

DNL Anglais (non SELO)

Δ Lycées publics en PROVINCE DES ILES

Lycée polyvalent WILLIAMA HAUDRA

BP 42 – 98820 Wé
Tél : 45 18 90 – Fax : 45 49 51
<http://webhaudra.ac-noumea.nc>

Diplômes préparés

- Bac général spécialités proposées :

Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères

- Bac technologique

Bac STMG Enseignements spécifiques : mercatique / ressources humaines et communication

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Drehu, Nengone

Sections particulières :

Section euro DNL : Maths

Lycée BLAISE PASCAL

BP 8193 – 98807 Nouméa Cedex
Tél : 26 16 66 – Fax : 26 29 11
<http://blaisepascal.ddec.nc/>

Diplômes préparés

- **Bac général spécialités proposées :**
Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Arts : Arts plastiques

- **Bac technologique**

Bac STMG Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication / systèmes d'information de gestion

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais, Allemand, Chinois
LVC : Drehu

Sections particulières :

CHAM-sport : Cyclisme, Équitation, Surf, Voile,

Lycée polyvalent DO KAMO

BP 615 – 98845 Nouméa Cedex
Tél : 28 43 51 – Fax : 26 02 86
<http://www.dokamo.nc/>

Diplômes préparés

- **Bac général spécialités proposées :**
Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères

- **Bac technologique**

Bac STMG Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Ajie, Drehu, Nengone, Paici
LVC : Espagnol, Ajie, Drehu, Nengone, Paici

Sections particulières :

Académie Fédérale de Football garçons

Lycée APOLLINAIRE ANOVA

BP 126 – 98890 Païta
Tél : 35 34 22 – Fax : 35 37 88
<http://www.anova.ddec.nc/>

Diplômes préparés

- **Bac général, spécialités proposées :**
Mathématiques / Physique-chimie/ Science de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Arts : Arts plastiques

- **Bacs technologiques**

Bac STI2D Enseignements spécifiques : énergies et environnement / systèmes d'information et numérique

Bac STMG Enseignements spécifiques : gestion et finance / ressources humaines et communication

Bac ST2S Enseignements spécifiques : chimie, biologie et physiopathologie humaines/ Sciences et techniques sanitaires et sociales

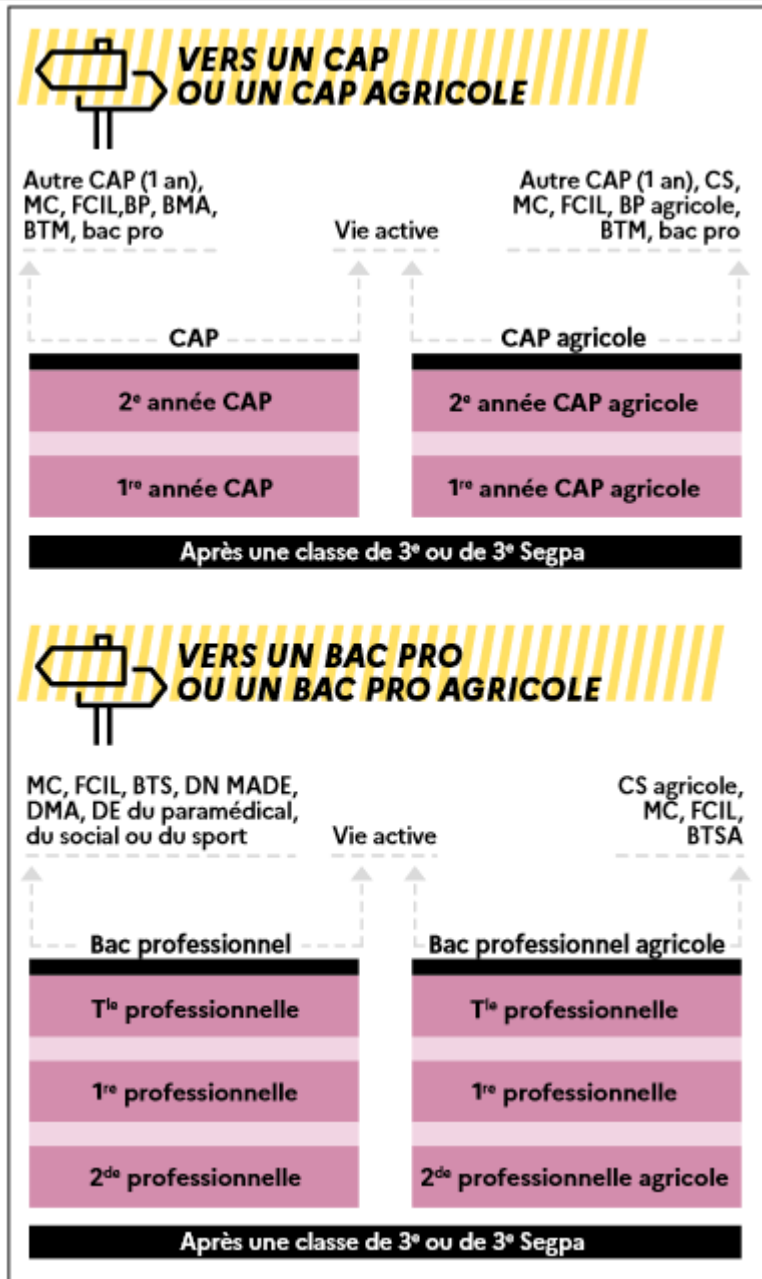
Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais
LVC : Drehu

LES SPECIALITES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Choisir la voie professionnelle, c'est apprendre un métier, soit comme apprenti, soit comme élève de

lycée professionnel. La voie professionnelle engage les élèves dans des parcours d'excellence, véritables tremplins vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études réussie.



Après la 3e, il est possible d'apprendre un métier en choisissant la voie professionnelle : en CAP ou en bac pro. Avec les familles de métiers, la réalisation du chef-d'œuvre ou la co-intervention, la voie professionnelle engage les élèves dans des parcours d'excellence. Élève au sein d'un lycée professionnel ou apprenti en CFA (centre de formation d'apprentis), le futur diplômé pourra travailler après sa formation ou poursuivre ses études vers un niveau supérieur.

DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie-enseignement moral et civique, langues vivantes, arts appliqués et cultures artistiques, éducation socioculturelle (en lycée agricole), éducation physique et sportive... ;

DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS THEORIQUES ET PRATIQUES

Pour acquérir des connaissances, des techniques, des méthodes, des savoir-faire et des gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques ;

DES PFMP (PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL)

Obligatoires dont la durée varie en fonction du diplôme et de la spécialité préparée : entre 12 et 14 semaines pour un CAP et entre 18 et 22 semaines pour un bac professionnel. Ces stages de formation professionnelle peuvent se réaliser, en partie, à l'étranger ;

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Pour consolider ses compétences, acquérir une méthode de travail, préparer son orientation. Après un test de positionnement en début de 2de, l'élève consolidera sa maîtrise du français et des mathématiques si nécessaires ;

ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION en terminale de bac professionnel et en 2e année de CAP pour préparer et réussir son projet post-bac ou post-CAP ;

REALISATION D'UN CHEF-D'ŒUVRE, résultat d'un projet pluridisciplinaire, individuel ou collectif (produit fini en bois, en métal, en tissu...), un texte, un journal, un site Internet, un film, des planches créatives, la participation à un concours, l'organisation d'un événement, etc ;

Des **COURS EN PETITS GROUPES ET EN CO-INTERVENTION** (ou pluridisciplinarité en lycée agricole) avec des enseignants de disciplines professionnelles et générales ;

Des **PLATEAUX TECHNIQUES ET DES EQUIPEMENTS** reproduisant les conditions réelles d'exercice d'activités professionnelles ;

Des **CCF (CONTROLES EN COURS DE FORMATION) ET/OU DES ETP (EPREUVES TERMINALES PONCTUELLES)** selon les disciplines et les spécialités ;

LES ATOUTS DE L'ALTERNANCE

Choisir l'alternance, c'est suivre une formation qui prépare aux mêmes diplômes que la voie scolaire et qui alterne périodes de cours en CFA (centre de formation d'apprentis alternants) et périodes de travail en entreprise. L'apprentissage s'effectue soit sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit sur une partie du cursus, par exemple la ou les 2 dernières années de formation. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus. En tant qu'apprenti, vous signez un contrat de travail qui fait de vous un salarié à part entière de l'entreprise. Vous devez adopter les codes du monde professionnel (assiduité, ponctualité, sérieux dans le travail, respect des règles) et avez les mêmes vacances que les autres salariés (en général 5 semaines de congés payés par an). Vous recevez une rémunération qui représente un pourcentage du SMG et qui est calculé en fonction de votre âge et de la formation choisie. Pour signer un contrat unique d'alternance (CUA), il vous faut, avec l'aide de votre établissement, chercher une entreprise. Anticipez ou démarrez vos demandes plusieurs mois avant le début de la formation. À noter : la période d'apprentissage en entreprise peut commencer dans les 3 mois précédant ou suivant le début de la formation au CFA.

Pour les élèves reconnus situation de handicap, l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ils peuvent prolonger la durée de leur contrat et suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA. Ils peuvent également bénéficier d'une formation aménagée : aménagements pédagogiques, aménagement du temps de formation, cours par correspondance.

À savoir : Des tests numériques de positionnement en français et en mathématiques ont lieu dès la rentrée en 2de professionnelle. Le test de positionnement en début d'année est la première étape de l'accompagnement personnalisé, qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale et des compétences mathématiques essentielles dans la vie personnelle et professionnelle, nécessaires pour une poursuite dans l'enseignement supérieur ou une insertion dans l'emploi.

LA PASSERELLE POUR CHANGER D'ORIENTATION

L'émergence d'un parcours individuel et sécurisé pour chaque élève fait partie des objectifs du Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie. Pour permettre des parcours réversibles entre les différentes spécialités, sans avoir à débiter un nouveau cycle, il existe des possibilités de **stages passerelles** en fonction de votre profil. Assurés par des enseignants, ces stages peuvent être proposés aux élèves volontaires spécialement motivés, sur recommandation du conseil de classe. Se renseigner auprès de votre établissement sur les possibilités offertes.

LE CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ET LE CAP AGRICOLE

Avec près de 200 spécialités (dont 10 agricoles), les CAP et CAP agricole sont des diplômes nationaux, attestant d'un premier niveau de qualification professionnelle.

Ils ont pour objectif l'entrée directe dans la vie professionnelle, mais permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en bac professionnel

Diplôme national de niveau 3, il vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier.

LE CAP (certificat d'aptitude professionnelle) OU ET COMMENT ?

Le CAP se prépare en 2 ans :

- par la voie scolaire, dans les LP (lycées professionnels). L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de 2 ans ;
- par la voie de l'apprentissage dans les CFA (centres de formation d'apprentis) publics ou privés ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

Il est décliné dans plusieurs spécialités, relevant de différents domaines : agriculture, élevage, aménagement, forêt • alimentation, hôtellerie, restauration • arts, artisanat, audiovisuel • auto- mobile, engins • bâtiment, travaux publics • bois, ameublement • chimie, physique • commerce, vente • électricité, électronique, énergie • hygiène, sécurité • industries graphiques • matériaux : métaux, plastiques, papier • productique, mécanique • santé, social, soins • sports, loisirs • textile, habillement • transport, magasinage.

Le CAP en 2 ans est proposé aux élèves issus de 3^e pour acquérir un premier niveau de qualification professionnelle.

Il peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études, en particulier en classe de 1^{re} professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

Le CAP peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage sur la totalité ou une partie du cursus.

Le CAP peut aussi être préparé en 1 an ou 3 ans selon les profils et besoins particuliers des élèves. Ces parcours adaptés sont proposés par l'équipe pédagogique après un dialogue avec l'élève et/ou sa famille.

Dans la majorité des cas, le parcours en 1 an concerne des élèves de 1^{re} ou de terminale souhaitant obtenir un CAP ou des jeunes déjà diplômés (minimum niveau 3) qui seront dispensés des épreuves générales, ou à des jeunes sortis du système scolaire sans qualification en retour en formation. Des jeunes très motivés, avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire, peuvent bénéficier de ce parcours.

AU PROGRAMME

- Des enseignements professionnels se déroulent sous forme de cours, de groupes à effectif réduit et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité choisie. Certaines séquences se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques. Un volume horaire est aussi consacré à la réalisation du chef-d'œuvre en vue du diplôme (lire p 23).

- Des enseignements généraux : français, mathématiques, histoire-géographie-enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie, arts appliquées et cultures artistiques, éducation physique et sportive, prévention santé –environnement et, selon la spécialité, langue vivante. Ils couvrent environ la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire et sont en relation avec les enseignements technologiques et professionnels.

- Des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) obligatoires de 12, 13 ou 14 semaines selon la spécialité.

INFO +

Diplômes et niveaux de qualification (Nouvelle nomenclature du RNCP)

Niveau 3 : CAP, BEP.

Niveau 4 : bac général, technologique ou professionnel, BP ou équivalent.

Niveau 5 : diplômes de niveau bac + 2 (BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales ou équivalent).

Niveau 6 : diplômes de niveau bac + 3 (BUT, licence, licence professionnelle ou équivalent) ou bac + 4 (master 1 ou équivalent).

Niveau 7 : diplômes de niveau bac + 5 (master 2, diplôme d'ingénieur ou de grande école).

Niveau 8 : diplômes de niveau bac + 8 (doctorat).

VALIDATION DU DIPLOME

Le CAP est un diplôme national de niveau 3 du cadre des certifications professionnelles. Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme ainsi qu'aux épreuves professionnelles, en l'absence de note éliminatoire. Pour réussir son examen, il faut obtenir, d'une part, la moyenne générale et, d'autre part, la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF (contrôle en cours de formation).

POUSUITES D'ETUDES

Il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an) ; une MC (mention complémentaire) ; une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) ; un BP (brevet professionnel) exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte ; un BMA (brevet des métiers d'art) après un CAP des métiers d'art ; un BTM (brevet technique des métiers) délivré par les CMA (chambres de métiers et de l'artisanat) ; un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP.

LE CAP AGRICOLE

Décliné dans une dizaine de spécialités.

OÙ ET COMMENT ?

Le CAP agricole se prépare en 2 ans :

- par la voie scolaire, dans les LPA (lycées professionnels agricoles) ou dans des MFR (maisons familiales rurales).

L'examen est passé le plus souvent à l'issue d'un cursus de préparation de 2 ans ;

- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA publics ou privés.

L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur ;

- par la voie de l'enseignement à distance.



AU PROGRAMME

- o 4 modules d'enseignements professionnels selon les spécialités ;
- o 3 modules d'enseignements généraux avec MG1 : agir dans des situations de la vie sociale (histoire-géographie, éducation socioculturelle, mathématiques, technologie de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion) ; MG2 : mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle (français, éducation socioculturelle, biologie, éducation physique et sportive) ; MG3 : interagir avec son environnement social (français, langue vivante, sciences économiques, sociales et de gestion, éducation physique et sportive) ;
- o 5 heures par semaine réparties sur les enseignements généraux et/ou professionnels ;
- o 1 enseignement facultatif (3 heures par semaine) ;
- o 1 semaine de stage collectif pour aborder les thématiques d'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable ;
- o 12 semaines de stage individuel obligatoire ;
- o 1 à 6 semaines de stage complémentaire.

À noter : une grille horaire différente par spécialités existe pour chaque CAP agricole.

VALIDATION DU DIPLOME

Le CAP agricole est un diplôme national de niveau 3 du cadre des certifications professionnelles. Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme ainsi qu'aux épreuves professionnelles, en l'absence de note éliminatoire. Pour réussir son examen, il faut obtenir, d'une part, la moyenne générale et, d'autre part, la moyenne aux épreuves professionnelles soit 10/20. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF (contrôle en cours de formation).

POUSUITES D'ETUDES

Il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an) ; un CS (certificat de spécialisation) agricole ; une MC (mention complémentaire) ; une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) ; un BP (brevet professionnel) exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte ; un BTM (brevet technique des métiers) délivré par les CMA (chambres de métiers et de l'artisanat) ; un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP agricole.

Pour en savoir plus, consultez les sites :

<https://dafe.gouv.nc/actualites/thematique/decouvrez-le-catalogue-de-lenseignement-agricole-caledonien>

<https://chlorofil.fr/> - rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement ».

A SAVOIR : L'AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE

La procédure d'affectation en voie professionnelle est informatisée : **AFFELNET** (Affectation des élèves par le NET).

AFFELNET concerne les candidats à l'entrée en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} année de CAP (y compris les formations agricoles). Elle attribue un barème pour chaque candidature formulée afin de classer celle-ci sur une liste principale. Le candidat est alors admis ou classé sur une liste complémentaire (en attente d'un désistement).

Cependant, il existe des procédures particulières pour un nombre limité de formations professionnelles :

- CAP Agent de sécurité
- 2^{de} pro Métiers de la sécurité
- 2^{de} pro Artisanat et Métiers d'Arts option communication visuelle pluri média

Vous trouverez le détail de ces procédures en en faisant la demande auprès de votre établissement d'origine.

LE BAC PROFESSIONNEL ET LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Avec plus de 100 spécialités (dont 17 agricoles), le bac professionnel et le bac professionnel agricole sont des diplômes nationaux de niveau 4. Ils ont pour objectif l'entrée directe dans la vie professionnelle mais permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en BTS et en BTSA.

LE BAC PROFESSIONNEL

OÙ ET COMMENT ?

Le bac professionnel se prépare en 3 ans, de la 2 de professionnelle à la terminale professionnelle :

- par la voie scolaire, dans les LP (lycées professionnels) ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA (centres de formation d'apprentis) publics ou privés ;
- par la voie de l'enseignement à distance ;

En fin de 3e, l'élève choisit une spécialité de bac professionnel ou une famille de métiers pour son année de 2de professionnelle. S'il opte pour une famille de métiers, il choisira sa spécialité de bac professionnel en fin de 2de. S'il s'inscrit dès la 2de professionnelle à une formation en apprentissage, il doit choisir une spécialité de bac pro.

À noter : si la spécialité qui l'intéresse n'est pas proposée dans son établissement, l'élève peut poursuivre sa formation dans un autre établissement.

- o **La 2de professionnelle.** L'élève entre dans une 2de organisée par familles de métiers pour apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur, ce qui lui laisse un temps supplémentaire pour choisir en fin d'année la spécialité de bac qu'il veut étudier en 1re et terminale et se préparer à un bac professionnel précis. Si la 2de professionnelle n'entre pas dans une famille de métiers, il se prépare en 3 ans à une spécialité de bac professionnel.

- o **La 1re professionnelle.** L'élève approfondit les compétences professionnelles, son temps de formation en milieu professionnel augmente. Il débute la préparation d'un chef-d'œuvre en vue du baccalauréat, c'est-à-dire un projet réalisé seul ou en équipe (un produit, un évènement...) assuré dans un cadre disciplinaire. A la fin d'année, l'élève peut se voir délivrer une attestation de réussite intermédiaire.

- o **La terminale professionnelle.** Les heures de consolidation, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement au choix d'orientation lui permettent de préparer des modules soit d'insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche d'emploi, CV, entretiens, préparation à la création d'entreprise, etc.), soit de préparation à la poursuite d'études (renforcement méthodologique, préparation à la procédure Parcoursup, etc.). Le choix du module n'est pas définitif et l'élève s'il le souhaite peut en changer en cours d'année.

AU PROGRAMME

- Des **enseignements professionnels** : sous forme de travaux pratiques en atelier ou en classe, fondés sur la maîtrise de techniques professionnelles, ceci dans le but d'acquérir une expérience professionnelle et d'être opérationnel sur le marché du travail.

- Des **enseignements généraux** : français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie-éducation morale et civique, éducation artistique, éducation physique et sportive, prévention-santé-environnement, langue vivante 1 et, selon la spécialité, sciences physiques et chimiques ou langue vivante 2, heures de co-intervention entre enseignements professionnels et enseignements généraux.

- Des **PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)** obligatoires de 18 à 22 semaines selon la spécialité.

À noter : un atelier philosophie ou un renforcement des heures de module d'insertion ou d'orientation peuvent remplacer certaines heures de co-intervention en terminale.

VALIDATION DU DIPLÔME

Le bac professionnel est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF (contrôle en cours de formation).

POURSUITES D'ÉTUDES

Il est possible de préparer une MC (mention complémentaire), une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale), un BTS (brevet de technicien supérieur), un DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design), un DMA (diplôme des métiers d'art), un DE (diplôme d'État) du paramédical, du social ou du sport, ou encore d'autres diplômes de l'enseignement supérieur.

LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE OÙ ET COMMENT ?

Le bac professionnel agricole se prépare en 3 ans, de la 2de professionnelle à la terminale professionnelle:

- par la voie scolaire, dans les LPA (lycées professionnels agricoles) publics ou privés ou dans des MFR (maisons familiales rurales) ;
- par la voie de l'apprentissage, dans les CFA publics ou privés. L'admission nécessite un contrat d'apprentissage avec un employeur ;
- par la voie de l'enseignement à distance.

La 2 de professionnelle s'organise en quatre familles de métiers (métiers de l'alimentation - bio-industries et laboratoire ; métiers de la nature-jardin-paysage-forêt ; métiers des productions; métiers du conseil-vente) regroupant des compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités de bac professionnel choisies en 1^{re} et en terminale et propose, en outre, deux classes de 2de professionnelle dédiées (services aux personnes et animation dans les territoires ; technicien en expérimentation animale)

AU PROGRAMME

- Des enseignements technologiques et professionnels propres à chaque spécialité.
- Des enseignements généraux : lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multi-média, documentation, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique-chimie, informatique, éducation socio-culturelle, éducation physique et sportive.
- Des enseignements à l'initiative des établissements.
- Des travaux pratiques renforcés : chantier école.
- Un stage collectif pour l'éducation à la santé et au développement durable (2 semaines réparties sur 3 ans).
- Des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) obligatoires de 14 à 16 semaines selon la spécialité.

VALIDATION DU DIPLÔME

Le bac professionnel agricole est un diplôme national de niveau 4 du cadre des certifications professionnelles. Le diplôme est délivré aux candidats qui ont eu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme, en l'absence de note éliminatoire. L'évaluation peut être réalisée sous la forme d'un examen terminal ou d'un CCF (contrôle en cours de formation).

POURSUITES D'ÉTUDES

Il est possible de préparer un CS (certificat de spécialisation) agricole, une MC (mention complémentaire), une FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) ou un BTSA (brevet de technicien supérieur agricole)

UN CHEF-D'ŒUVRE A REALISER

Les élèves qui préparent le bac professionnel doivent présenter un chef-d'œuvre en terminale. Il s'agit de la présentation d'un projet, réalisé seul ou en groupe, qui peut prendre des formes très diverses, selon les familles de métiers et les spécialités, c'est-à-dire une ou des réalisations d'un produit, d'un événement...L'objectif est de travailler sur un projet qui fasse sens pour l'élève et qui mobilise une approche pluridisciplinaire.

Les familles de métiers :

L'élève de 3e qui s'engage en CAP ou bac professionnel devra choisir parfois une famille de métiers et non pas une spécialité. Cette mesure est destinée à donner le temps et les connaissances nécessaires pour choisir son métier.

LES ETABLISSEMENTS ET LEURS FORMATIONS PAR PROVINCE

Liste des secondes professionnelles et des CAP par établissement, spécialités et famille de métiers

A savoir

En fin de 2^{de} professionnelle, l'élève choisit la spécialité de baccalauréat qu'il préparera en 1^{re} et en terminale.



Les bacs pros par famille de métiers.



Les bacs pros qui n'entrent pas dans une famille de métiers, le choix de spécialité se fait en 3^{ème}.

Lycées publics en PROVINCE-SUD

Lycée polyvalent JULES GARNIER

Internat F/G

65 avenue James Cook – Nouville

BP H3 – 98849 Nouméa CEDEX

Tél : 24 35 55 – Fax : 27 76 46

<http://webgarnier.ac-noumea.nc/> @ : ce.9830003l@ac-noumea.nc

CAP Maintenance des véhicules, option A voitures particulières

CAP Réalisations Industrielles en chaudronnerie ou Soudage : option chaudronnerie

Seconde pro : Maintenance des systèmes de productions connectés

Seconde pro : Technicien en chaudronnerie industrielle

Seconde pro : **Métiers de la maintenance des véhicules**

Première pro : **Maintenance des véhicules option A : voitures particulières**

Première pro : **Maintenance des véhicules option C : Motocycles**

Lycée polyvalent du Mont-Dore

Internat F/G

BP 865 Boulari 98810 Mont-Dore - Saint-Michel

Tél : 45 48 44

<http://webmontdore.ac-noumea.nc/> @ : ce.9830693l@ac-noumea.nc

CAP Propreté de l'environnement urbain : Collecte et recyclage

CAP agricole : Jardinier paysagiste

CAP agricole : Métiers de l'agriculture & spécialités horticoles – maraîchage

Seconde pro: Métiers des Transitions Numérique et Énergétique

Première pro : Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Électronique (ex bac pro systèmes numériques)

Seconde pro : Gestion des pollutions et protection de l'environnement

Seconde pro : Hygiène, propreté et stérilisation

Lycée professionnel PÉTRO ATTITI

Internat F/G

15 rue Teilhard de Chardin – Rivière Salée

BP K2 – 98849 Nouméa CEDEX

Tél : 41 88 33 – Fax : 43 46 36

<http://webattiti.ac-noumea.nc/> @ : ce.9830306r@ac-noumea.nc

CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments

CAP Maçon

1^{ère} année CAP Métiers du Bois

2^{ème} année CAP Menuisier fabricant (ex Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement)

2^{ème} année CAP Charpentier Bois (CAP Constructeur Bois Abrogé)

CAP Électricien

CAP Carreleur mosaïste

CAP Monteur en installations sanitaires

CAP Peintre Applicateur de Revêtement

CAP Agent de sécurité (dossier de candidature à renseigner courant septembre)

Seconde pro : Métiers de la transition énergétique

Première pro : Métiers du Froid et des Energies Renouvelables (ex Technicien du froid et conditionnement d'air)
 Première pro : Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies renouvelables (ex Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques)

Seconde pro : Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

Seconde pro : Technicien du bâtiment - Organisation et réalisation gros œuvre

Seconde pro : Animation-Enfance & personnes âgées

Seconde pro : Métiers de la sécurité (dossier de candidature à renseigner courant septembre)

Seconde pro : Accompagnement, soins et services à la personne Options A à domicile et B en structure.....

Première pro : Accompagnement, soins et services à la personnes Option B en structure

Seconde pro : Métiers des études et de la modélisation du numérique et du bâtiment

Première pro : Technicien d'étude du bâtiment Option A études et économie de la construction
 Première pro : Technicien d'étude du bâtiment Option B assistant en architecture

Seconde pro : Métiers de la construction durable - Bois

Première pro : Technicien Constructeur bois
 Première pro : Étude et réalisation d'agencement

Lycée professionnel commercial et hôtelier ESCOFFIER (LPCH)

Internat F/G

2 rue Georges Baudoux, Pointe de l'Artillerie

BP 371 – 98845 Nouméa CEDEX

Tél : 27 63 88 – Fax : 28 22 30

<https://weblpch.ac-noumea.nc/>

@ : ce.9830006p@ac-noumea.nc

CAP Opérateur/Opératrice logistique

CAP Pâtissier

CAP Cuisine

CAP Commercialisation et Services en hôtel-café, restaurant

CAP Équipier polyvalent du commerce

Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie-Restauration

Première pro : Cuisine

Première Pro : Commercialisation et services en restauration

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation client

Première pro : Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial

Première pro : Métiers du commerce et de la vente option B : Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale

Première pro : Métiers de l'accueil

Seconde pro : Métiers du transport et de la logistique

Première pro : Organisation de transport de marchandise

Première pro : Logistique

ALP de LA FOA

Rue Gally Passebocs Farino

BP 38 – 98880 LA FOA

Tél : 44 33 04 - Fax : 44 30 27

<http://www.ac-noumea.nc/lafoa/> @ : ce.9830009t@ac-noumea.nc

CAP Cuisine

CAP Réalisations Industrielles en chaudronnerie option Soudure

Lycées publics en PROVINCE-NORD

Lycée agricole et général MICHEL ROCARD de POUEMBOUT

Internat F/G

BP 5 – 98825 Pouembout

Tél : 47 26 44 – Fax : 47 20 62

<http://lyceemichelrocard.nc/>@ : legta.pouembout@educagri.fr

CAP Métallier

CAP Maintenance de matériel Option B Matériels de construction et de manutention

Seconde pro : Métiers de la maintenance des matériels

Première pro : Maintenance des matériels Option B matériels de construction et de manutention

Seconde pro : Ouvrage du bâtiment - métallerie

Seconde pro : Pilote de ligne de production

Seconde pro agricole : Service aux personnes et aux territoires (SAPAT)

Seconde pro agricole : Nature, jardins, paysage et forêt (NJPF)

Première pro agricole: Aménagements paysagers

Première pro agricole: Gestion des milieux naturels et de la faune

Seconde pro agricole : Productions

Première pro : Conduite et gestion de l'entreprise agricole

ALP de KOUMAC

Internat F/G

Rue William Bouarat

BP 22 – 98850 Koumac

Tél: 47 62 27 / 47 62 81 – Fax: 47 60 20

<https://collegedekoumac.wordpress.com/>@ : ce.9830007r@ac-noumea.nc

CAP Cuisine

CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant

CAP Maçon

Lycée professionnel AUGUSTIN TY

Internat F/G

Route provinciale Nord n° 10 – Touho - BP 25 – 98831 Touho

Tél : 42 87 11 – Fax : 42 87 57

<http://webtouho.ac-noumea.nc>

@ : ce.9830460h@ac-

CAP Installateur en froid et conditionnement d'air

CAP Électricien

CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance

CAP Cuisine

CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant

Seconde pro : Maintenance nautique

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de l'électricité et ses environnements connectés

**Seconde pro : Accompagnement, soins et services à la personne Options A à domicile
B en structure**

Première pro : Accompagnement, soins et services à la personnes Option A à domicile

Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie-Restauration

Première pro : Cuisine

Première Pro : Commercialisation et services en restauration

Seconde pro : Métiers de la transition énergétique

Première pro : Maintenance et efficacité énergétique (ex Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques)

Lycée public en PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ

Lycée polyvalent WILLIAMA HAUDRA (lycée des îles Loyauté)

Internat F/G

BP 42 – 98820 Wé Lifou

Tél : 45 18 90 – Fax : 45 49 51

<https://webhaudra.ac-noumea.nc/>

@ : ce.9830483h@ac-noumea.nc

CAP Cuisine

CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments

CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation client

Première pro : Métiers de l'accueil

Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie-Restauration

Première pro : Cuisine

Première Pro : Commercialisation et services en restauration

Lycées privés en PROVINCE-SUD

Lycée polyvalent DO KAMO (ASEE)

Internat F/G

15 bis rue Taragnat – Vallée des Colons – Nouméa

BP 615 – 98845 Nouméa Cedex

Tél : 28 43 51 – Fax : 26 02 86

<http://www.dokamo.nc/>

@ : secretariat@dokamo.org

Seconde pro : Métiers du transport et de la logistique

Première pro : Organisation de transport de marchandise

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers des études et de la modélisation du numérique et du bâtiment

Première pro : Technicien d'étude du bâtiment Option A - Études & économie de la construction

Première pro : Technicien d'étude du bâtiment Option B - Assistant en architecture

Lycée professionnel PÈRE GUÉNEAU (DDEC)

Internat G

24 Route Ter 1 Village – Bourail – BP 85 – 98870 Bourail

Tél : 44 11 28 – Fax : 44 17 84

<http://lppg.ddec.nc/>@ : sec.lp.pgueneau@ddec.nc

CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance

CAP Maintenance des véhicules Option A : Voitures particulières

CAP Maintenance des véhicules Option B : Véhicules de transport routier

CAP Maintenance des matériels : Option A Matériels Agricoles

CAP Maintenance des matériels Option B Matériels de la construction et de manutention

Seconde pro : Métiers de la maintenance des véhicules

Première pro : Maintenance des véhicules Option A voitures particulières

Première pro : Maintenance des véhicules Option B véhicules de transport routier

Seconde pro : Métiers de la maintenance des matériels

Première pro : Maintenance des matériels Option A matériels agricoles

Première pro : Maintenance des matériels Option B matériels de la construction et de manutention

Lycée professionnel FRANÇOIS D'ASSISE (DDEC)

Internat F/G

BP 33 – 98870 Bourail

Tél : 44 13 76 – Fax : 44 15 05

<https://lpfabourail.net/>@ : sec.lp.fassise@ddec.nc

CAP équipier polyvalent du commerce

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation client

Première pro : Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial

Première pro : Métiers de l'accueil

Lycée professionnel SAINT- PIERRE CHANEL (DDEC)

Internat F
 538 rue Charles Beautemps-Beauprès
 BP 1728 – La Conception – 98810 Mont-Dore
 Tél : 41 72 71 – Fax : 43 53 65
<http://lpchanel.ddec.nc/> @ : sec.lp.spchanel@ddec.nc

CAP Equipier polyvalent du commerce

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation client

Première pro : **Métiers du commerce et de la vente Option A : Animation et gestion de l'espace commercial**

Première pro : **Métiers du commerce et de la vente Option B : Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale**

Première pro : **Métiers de l'accueil**

Lycée professionnel SAINT JOSEPH DE CLUNY (DDEC)

45 Rue de l'Alma – Nouméa – BP 8010 – 98807 Nouméa Cedex
 Tél : 28 41 33
<http://lpsjc.ddec.nc/> @ : sec.lp.sjcluny@ddec.nc

Seconde pro : Artisanat et métiers d'art, option Communication visuelle et pluri média (recrutement sur commission)

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation client

Première pro : **Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial**

Première pro : **Métiers du commerce et de la vente option B : Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale**

Première pro : **Métiers de l'accueil**

Lycée professionnel MARCELIN CHAMPAGNAT (DDEC)

Internat G

Route territoriale 1 – Païta – BP 13

98890 Païta

Tél : 35 31 24 – Fax : 35 37 56

<http://lpmc.ddec.nc/>@ : sec.lp.mchampagnat@ddec.nc

CAP Métallier

CAP Électricien

CAP Intervention en maintenance technique des bâtiments **Nouveauté 2024****1^{ère} année CAP Métiers du Bois**2^{ème} année CAP Menuisier fabricant (ex Menuisier fabricant de menuiserie, Mobilier & Agencement)2^{ème} année CAP Charpentier Bois (CAP Constructeur Bois Abrogé)

Seconde pro : Technicien menuisier agencier

Seconde pro : Maintenance des systèmes de productions connectés

Seconde pro Métiers de l'électricité et ses environnements connectés

Seconde pro : Ouvrages du bâtiment - métallerie

Lycée professionnel SAINT JEAN XXIII (DDEC)

Internat F/G

Route du Mont Mou – Païta – BP 32 – 98890 Païta

Tél : 35 31 28

<http://jean23.ddec.nc/>@ : sec.lp.jean23@ddec.nc

CAP Agent Accompagnant Grand Âge (ex Assistant technique en milieu familial et collectif)

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

CAP Cuisine

CAP Commercialisation et Services en hôtel, café, restaurant

Seconde pro : Métiers de l'alimentation

Seconde pro : Accompagnement, soins et services à la personne Options A à domicile et B en structure

Première pro : Accompagnement, soins et services à la personnes Option A à domicile

Première pro : Accompagnement, soins et services à la personnes Option B en structure

Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie - restauration

Première pro : **Cuisine**

Première pro : **Commercialisation et Service en restauration**

Seconde pro : Animation – Enfance & personnes âgées

Lycées privés en PROVINCE- NORD

Lycée agricole DO NÉVA (ASEE)

Internat F/G

Doneva – Houaïlou – BP 74 – 98816 Houaïlou

Tél : 42 52 36 – Fax : 42 64 05

<http://www.doneva.nc/lycee-agricole/> @ : ladoneva@asee.nc

CAP Agricole agriculture des régions chaudes

CAP Agricole services aux personnes et vente en espace rural

Seconde pro agricole : Services aux personnes et aux territoires

Seconde pro agricole : Production

Première pro : Production végétale horticole

Lycée professionnel JOHANNA VAKIÉ (DDEC)

Internat F

Nindhia – Houaïlou – BP 42 – 98816 Houaïlou

Tél : 42 52 35 – Fax : 42 46 53

<http://lpjv.ddec.nc/> @ : dir.lp.jvakie@ddec.nc

CAP Agent de sécurité (dossier de candidature à renseigner début septembre)

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Lycée professionnel GABRIEL RIVAT (DDEC)

Internat F/G

Mission de Pouébo – BP 72 – 98824 Pouébo

Tél : 47 35 35 – Fax : 47 50 62

@ : dir.lp.grivat@ddec.nc

CAP Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)
(ex : Agent polyvalent de restauration)

Seconde pro : Technicien du bâtiment - organisation réalisation du gros œuvre



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

Centre
d'information
et d'orientation



C.I.O

Accueil public, gratuit et personnalisé
avec ou sans rendez-vous



CONTACTS

- **CIO Nouméa et Iles**
 - 10 rue Georges Baudoux
 - 26.61.66
 - cio@ac-noumea.nc
- **CIO Antenne de La Foa**
 - Collège de La Foa
 - 44.33.04 ou 99.85.08
 - cio.lafoa@ac-noumea.nc
- **CIO Antenne de Koné**
 - Collège de Koné
 - 47.37.99 ou 99.84.19 ou 99.96.28
 - cio.kone@ac-noumea.nc
- **CIO Antenne de Poindimié**
 - Lycée Antoine Kela Poindimié
 - 42.32.01 ou 78.59.54
 - cio.poindimie@ac-noumea.nc

Des psychologues de l'Éducation Nationale
sont à votre écoute et vous accompagnent vers la
réussite de vos projets...
dans la réalisation de vos projets...

HORAIRES

Du lundi au jeudi de 8h à 11h et de 12h30 à 16h
Le vendredi de 12h30 à 16h
Consultation libre de la documentation sur place le
vendredi matin de 8h à 11h30

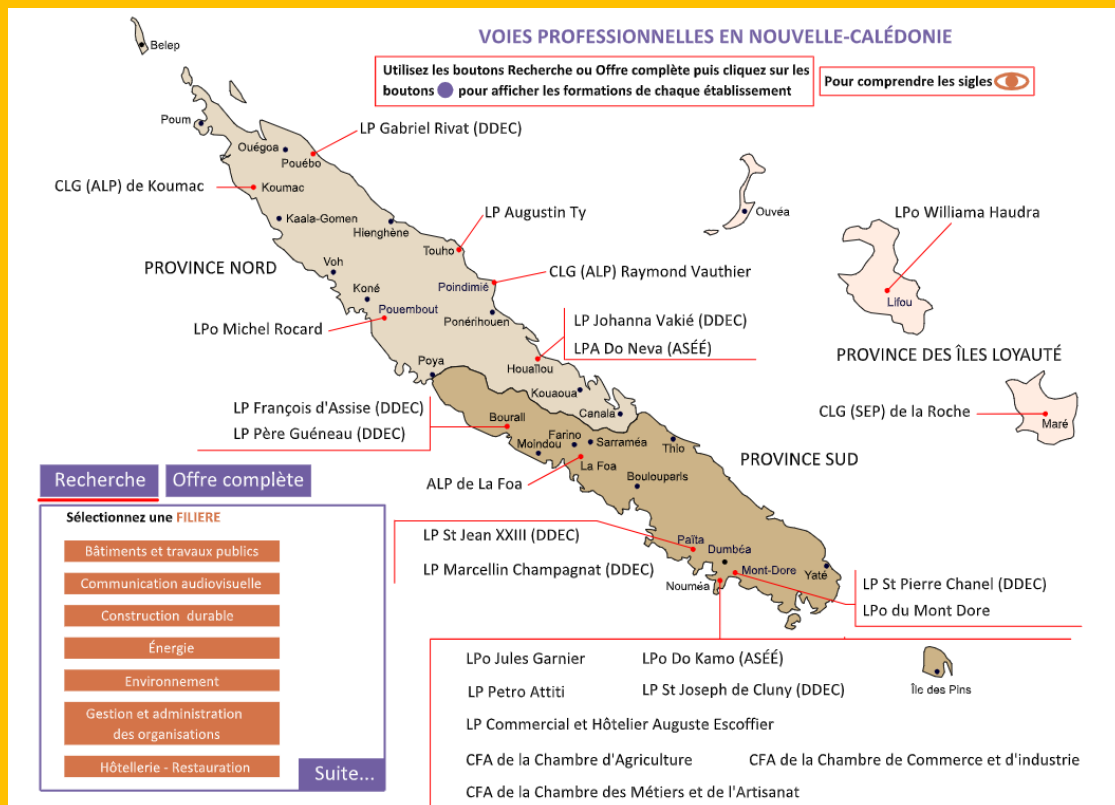
Pendant les vacances scolaires
Du lundi au vendredi de 8h à 11h et de 12h à 15h



Carte des spécialités dans les lycées professionnels de la Nouvelle-Calédonie

Retrouvez les formations des lycées professionnels de Nouvelle-Calédonie,
Consultez la carte interactive sur le site du Vice-Rectorat

<https://www.ac-noumea.nc/html/carteVoiePro/>



SE FORMER AVEC UN CONTRAT D'ALTERNANCE, UN CHOIX ALTERNATIF EXIGEANT

Choisir l'alternance, c'est suivre une formation en CFA (centre de formation d'alternant) avec des modalités d'apprentissage différentes mais tout aussi exigeante que la voie scolaire, avec des objectifs de qualification identique ou équivalente. Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, le système de l'alternance permet d'acquérir une véritable expérience professionnelle, d'apprendre un métier et d'obtenir un diplôme tout en étant salarié dans une entreprise, privée ou public.



Le niveau d'exigence requis pour obtenir le statut d'alternant (à la fois étudiant scolarisé en CFA et salarié en entreprise) est très élevé. Durant 1 ou 2 années selon la formation choisie, il faut être conscient des efforts à fournir pour suivre une formation théorique et pratique soutenue en CFA et en parallèle s'impliquer pleinement en entreprise. **L'admission en CFA sera conditionnée**: Ne pas avoir une représentation claire du métier choisi, ou ne pas avoir une bonne compréhension des engagements liés au contrat d'alternance peuvent compromettre sa candidature lors de l'entretien de motivation. A l'issue des tests écrits de positionnement, il faudra prouver sa motivation lors d'un entretien, rechercher son tuteur en entreprise et signer un contrat d'alternance pour intégrer la formation en CFA.

Attention : Les rentrées sont généralement prévues en février - mars 2024, et peuvent s'échelonner les mois suivants.

Les dossiers de pré-inscriptions téléchargeables sur le site, une fois remplis sont à remettre soit directement à l'accueil du Point A, soit à envoyer par mail sur dossier@pointa.nc

POINT A
14 rue de Verdun-
98800 NOUMEA
tél : 24.69.49

contact@pointa.nc
www.pointa.nc // FB : POINTA-NC

RENSEIGNEZ-VOUS !

Des diplômes professionnels peuvent se préparer en alternance du CAP au BTS.

INFO +

Diplômes et niveaux de qualification
(Nouvelle nomenclature du RNCP)

Niveau 3 : CAP, BEP.

Niveau 4 : bac général, technologique ou professionnel, BP ou équivalent.

Niveau 5 : diplômes de niveau bac + 2 (BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales ou équivalent).

Niveau 6 : diplômes de niveau bac + 3 (BUT, licence, licence professionnelle ou équivalent) ou bac + 4 (master 1 ou équivalent).

Niveau 7 : diplômes de niveau bac + 5 (master 2, diplôme d'ingénieur ou de grande école).

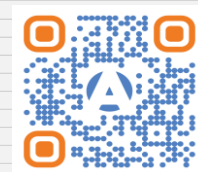
Niveau 8 : diplômes de niveau bac + 8 (doctorat).

PREVISIONNEL > rentrée 2024



FORMATIONS	ETABLISSEMENTS	NIVEAU DE FORMATION	SECTEURS	Observations au 3 juillet 2023
CAPA METIERS DE L'AGRICULTURE	CAP-NC	NIV 3	AGRICOLE	rentrée > fin mars
CAPA JARDINIER PAYSAGISTE	CAP-NC	NIV 3	AGRICOLE	rentrée > fin mars
AGENT MAINTENANCE DU BATIMENT	CMA-NC	NIV 3	BATIMENT	rentrée > début mars
MECANICIEN A	CMA-NC	NIV 3	AUTOMOBILE	rentrée > mi mars
MECANICIEN B	CMA-NC	NIV 3	AUTOMOBILE	rentrée > mi juillet
CAP BOULANGER	CMA-NC	NIV 3	ALIMENTATION	rentrée > mi mars
CAP PATISSIER	CMA-NC	NIV 3	ALIMENTATION	rentrée > début mars
CAP BOUCHER	CMA-NC	NIV 3	ALIMENTATION	rentrée > mi mars
CAP COIFFURE	CMA-NC	NIV 3	SOIN & BEAUTE	rentrée > mi mars
CAP ELECTRICIEN	CMA-NC	NIV 3	ENERGIE	rentrée > début mars
CAP ESTHETIQUE	CMA-NC	NIV 3	SOIN & BEAUTE	rentrée > mi mars
CAP INSTALLATEUR FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	CMA-NC	NIV 3	ENERGIE	rentrée > début mars
CAP CARROSSIER REPARATEUR "métier rare"	CMA-NC NOUVEAUTE 2023	NIV 3	AUTOMOBILE	en programmation
TP CHARPENTIER	CMA-NC	NIV 3	BATIMENT	en programmation
TP MENUISERIE ALUMINIUM	CMA-NC	NIV 3	BATIMENT	en programmation
TP METALLIER A	CMA-NC	NIV 3	BATIMENT	en programmation
MC EMPLOYE TRAITEUR	CMA-NC	NIV 3	ALIMENTATION	en programmation
TP METALLIER B	CMA-NC	NIV 3	BATIMENT	en programmation
TECHNICIEN ASSISTANT INFORMATIQUE	CCI-NC	NIV 4	NUMERIQUE	rentrée en décalée > 29 avril
TECHNICIEN EN ENTREPOSAGE ET LOGISTIQUE	CCI-NC NOUVEAUTE 2024	NIV 4	LOGISTIQUE	rentrée > 18 mars
CONSEILLER DE VENTE	CCI-NC NOUVEAUTE 2024	NIV 4	COMMERCE	rentrée > 11 mars
DNC ENCADRANT D'EQUIPE	CCI-NC NOUVEAUTE 2024	NIV 4	AGRICOLE	Expériences souhaités
BP COIFFURE	CMA-NC	NIV 4	SOIN & BEAUTE	rentrée > début mars
BP ELECTRICIEN	CMA-NC	NIV 4	ENERGIE	en programmation
BP INSTALLATEUR FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	CMA-NC	NIV 4	ENERGIE	en programmation
BP BOUCHER	CMA-NC	NIV 4	ALIMENTATION	en programmation
BTS COMPTA GESTION	CCI-NC	NIV 5	SERVICES AUX ENTREPRISES	rentrée > 5 février
BTS NDRC	CCI-NC	NIV 5	COMMERCE	rentrée > 5 février
BTS GESTION DE LA PME	CCI-NC	NIV 5	SERVICES AUX ENTREPRISES	rentrée > 5 février
DEVELOPPEUR WEB	CCI-NC	NIV 5	NUMERIQUE	rentrée en décalée > 14 avril
TECHNICIEN SUPERIEUR SYSTEME ET RESEAUX	CCI-NC NOUVEAUTE 2024	NIV 5	NUMERIQUE	rentrée en décalée > 15 juillet
LICENCE RESPONSABLE DES ACHATS ET APPROVISIONNEMENT	CCI-NC NOUVEAUTE 2024	NIV 6	LOGISTIQUE	rentrée en décalée > 15 juillet
BACHELOR EGC	CCI-NC	NIV 6	COMMERCE	rentrée > fin janvier
DNC INSTALLATEUR SANITAIRE ENERGIES RENOUVELLABLES	RSMA/CMA NOUVEAUTE 2024	NIV 3	BATIMENT	ouverture à l'étude
BP ESTHETIQUE	CMA-NC	NIV 4	SOIN & BEAUTE	ouverture à l'étude
BP PATISSIER	CMA-NC NOUVEAUTE 2024	NIV 4	ALIMENTATION	ouverture à l'étude
CAP COUTURE "métier rare"	CMA-NC NOUVEAUTE 2024	NIV 3	SERVICE	ouverture à l'étude
DNC PHOTOVOLTAIQUES	CMA-NC NOUVEAUTE 2024	NIV 3	ENERGIE	ouverture à l'étude

Actualisation de l'offre et pré-inscription au Point A >



INFORMATIONS PRATIQUES

Qui peut m'aider ?

- Le professeur principal vous accompagne tout au long de votre démarche d'orientation. Il vous propose un entretien personnalisé d'orientation.
- Les autres professeurs, le professeur documentaliste, le conseiller principal d'éducation (CPE), le chef d'établissement
- Le psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En) peut vous apporter un conseil spécialisé dans le cadre d'un entretien d'orientation approfondi. En collège et/ou en lycée, il exerce dans le cadre d'une permanence pendant laquelle il accueille les élèves et leurs familles individuellement pour les accompagner, les informer sur les parcours de formation.

- Votre entourage (famille, amis, rencontres...).
- Les anciens élèves. Pensez aussi à les interroger !
- Les fédérations de parents d'élèves : La FAPEP, la FCPE et l'UPGE.

Les directions des enseignements privés :

- La DDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- L'ASEE : Alliance Scolaire de l'Église Évangélique de Nouvelle-Calédonie.
- La FELP : Fédération de l'Enseignement Libre Protestant de Nouvelle-Calédonie.

Où trouver des informations ?



Sites internet

<http://cio.ac-noumea.nc>
<http://www.ac-noumea.nc>
<http://www.onisep.fr>

<https://folios.onisep.fr>



Au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

Le Centre d'Information et d'Orientation de Nouméa avec ses quatre antennes réparties sur le territoire est un service public gratuit de l'Éducation Nationale.

Il accueille tout public à la recherche d'informations et de conseils sur les études, les diplômes, les concours et les professions. Vous pouvez y consulter librement la documentation du kiosque ONISEP ou être reçu en entretien individuel par un psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En). Le CIO et ses antennes travaillent également en étroite collaboration avec les collèges et les lycées publics afin d'accompagner les élèves dans leurs projets scolaires et professionnels.

Au centre de documentation et d'Information (CDI)

« Lieu-ressource » de votre établissement pour la recherche d'informations sur les filières d'études, les diplômes, les métiers, les concours administratifs...

Les professeurs-documentalistes vous aideront dans vos recherches.

Lors des journées portes ouvertes

Les journées portes ouvertes des établissements permettent de découvrir les lycées, les méthodes de travail, les nouveautés par rapport au collège, etc.

Cette démarche vous aidera à clarifier votre choix.

Les salons

Province nord :

SOFIP à Poindimié (s'informer auprès de la Province) – Juillet 2023

Province des Îles :

SEOFIP (en alternance sur Lifou, Ouvéa ou Maré - s'informer auprès de la Province)

Province sud :

Semaine de l'alternance (CCI-CMA-CANC) sur Nouméa/ Poindimié/ Koné/ Bourail/ Lifou Fin Juin 2023

Salon des études supérieures à Nouméa et Koné prévu les 28 et 29 juillet 2023.



Centre d'Information et d'Orientation

[https://cio.ac-noumea.nc/](https://cio.ac-noumea.nc)
 10, rue Georges Baudoux
 Nouméa
 Tél. : 26 61 66
cio@ac-noumea.nc

Avec et Sans Rendez-vous :

- Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 12h30 à 16h.
 Le vendredi matin accueil du public pour la consultation libre.

- Pendant les vacances scolaires de 8h à 11h et de 12h à 15h.

- Fermeture annuelle (Dates à consulter sur

<http://cio.ac-noumea.nc>)

Sur Rendez-vous :

Antenne de La Foa

Au collège public de La Foa
 Tél. : 44 33 04 et 99.85.08
cio.lafoa@ac-noumea.nc

Antenne de Poindimié

Au lycée de Poindimié
 BP 147 98822 Poindimié
 Tél. : 42 32 01 et 78 59 64
cio.poindimie@ac-noumea.nc

Antenne de Koné

Au collège de Koné
 Tél. : 47 37 99 et 99.84.19/
 99.96.28
cio.kone@ac-noumea.nc

Dans les îles Loyauté

Au CIO de la Nouvelle-Calédonie
 Tél. : 26.61.66
cio@ac-noumea.nc

Des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers ?

N'hésitez pas : contactez les psychologues de l'Éducation nationale du centre d'information et d'orientation et de ses antennes ou dans votre établissement pour recevoir une réponse personnalisée et gratuite par courrier électronique, téléphone CIO.

En cas de déménagement : Quelles sont les démarches à effectuer pour l'entrée au lycée de mon enfant ?

■ Changement de domicile en Nouvelle-Calédonie

Le déménagement ne relève pas d'une demande de dérogation mais d'un **changement de secteur**. La famille déclare le déménagement à l'établissement d'origine. Sur la base des pièces justificatives fournies par la famille, le Directeur d'Etablissement d'origine a toute légitimité pour valider ou non le nouveau secteur.

Votre nouveau secteur sera celui du collège rattaché à votre nouvelle adresse. Vous ne ferez une demande de dérogation que si vous souhaitez intégrer un autre établissement que celui de votre nouveau secteur.

■ Départ pour la Métropole

Vous devez contacter le service scolarité de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) où vous allez résider pour connaître le calendrier de l'affectation, ainsi que les modalités d'admission en fonction des vœux qui ont été formulés. Si votre enfant est scolarisé dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, c'est la décision d'orientation du principal du collège d'origine qui sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'annuaire des rectorats et des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-les-inspections-academiques.html>.

■ Qu'est-ce que la sectorisation ?

En fonction de son collège d'origine, l'élève dépend d'un lycée Général et Technologique. Il est prioritaire pour intégrer ce lycée. La sectorisation consiste à affecter un élève dans un établissement en fonction de son domicile, sauf demande de dérogation de la part de la famille. La sectorisation concerne les élèves scolarisés dans l'enseignement public.

Cette mesure permet d'assurer à chaque élève une place en 2^{de} générale et technologique et de sécuriser son affectation.

Ainsi, il est obligatoire de formuler au moins un vœu sur son lycée de secteur (hors enseignements optionnels contingentés).

La demande de dérogation : Elles doivent toutes être justifiées et seront étudiées en fonction des places restées vacantes et suivant l'ordre des priorités données par le vice-recteur.

1/ élèves en situation de handicap (CEJH NC)

2/ élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (Certificat médical)

3/ élèves boursiers (Notification)

4/ élèves en situation sociale particulière (AS-Directeur-riche)

4/ élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité (Livret de famille)

5/ élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité (Justificatif de domicile hors certificat d'hébergement)

Les élèves scolarisés dans les collèges privés bénéficient d'un bonus de rapprochement vers les lycées privés.

Toutes les demandes pour « convenances personnelles » seront traitées en fonction des places restées libres à l'issue des mouvements de l'affectation.

Toutes les demandes doivent être formulées au collège à la fin du deuxième trimestre. Il devra être transmis complet (avec toutes les pièces justificatives) au chef d'établissement d'origine qui a la responsabilité de l'instruire et de le valider.

Attention, il est fortement recommandé de faire un dernier vœu dans son établissement de secteur pour sécuriser son affectation.

■ Que faire après le BAC pro ?

Les bacs pros permettent une insertion professionnelle immédiate. Cependant, la poursuite d'études est possible. Aussi, de plus en plus de bacheliers professionnels aspirent à continuer des études supérieures. En particulier vers un brevet de technicien supérieur (BTS) ou à un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), à temps plein au lycée ou en alternance au CFA.

■ Qu'est-ce qu'une section européenne ?

Les sections européennes sont présentes en lycée général et technologique. Le niveau en langue vivante et la motivation sont déterminants pour y accéder. Au programme : les mêmes matières que pour les autres élèves de 2^{de}, mais l'enseignement de l'une d'elles se fait en partie dans la langue de la section. La connaissance de la culture du pays concerné est approfondie. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.

■ Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?

En 3^e, il est rare d'avoir une idée précise d'un futur métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, rencontrez le Psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En), consultez les ressources d'information au CDI, discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage en entreprise (« séquence d'observation en milieu professionnel ») pour interroger des professionnels sur leur parcours, rendez-vous aux salons, forums, journées portes ouvertes et appuyez-vous sur les ressources que vous trouverez sur l'application FOLIOS.

■ Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?

Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares et/ou très demandées. Assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires avant de partir en vacances et restez toujours joignable, particulièrement en février. En cas de difficulté, le chef de l'établissement doit vous guider dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du centre d'information et d'orientation (CIO), en lien avec les services du vice-rectorat.

■ Rencontrant des difficultés médicales importantes, comment savoir si les études que j'envisage sont compatibles avec mon état de santé ?

Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise « séquence d'observation en milieu professionnel » lors de votre année de 3^e pour observer les conditions de travail, poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin scolaire du vice-rectorat et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer le psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En), l'enseignant référent et l'équipe éducative pour envisager plusieurs solutions de poursuites d'études et de métiers.

ORIENTATION ET POURSUITE D'ETUDES

Avec l'appui de vos parents, de votre enseignant référent, de votre professeur principal, du psychologue de l'Éducation nationale (psy-EN) et/ou du médecin de l'Éducation nationale, il est important d'anticiper vos choix d'orientation et de vous renseigner auprès des établissements pour trouver les formations qui répondent à vos besoins éducatifs particuliers.

■ Que recouvre la situation de handicap ? Comment aménager sa scolarité ?

La loi du pays du 07 janvier 2009 (en cours de réécriture en Nouvelle-Calédonie), définit le handicap comme une limitation d'activité ou une restriction de la participation à la vie en société, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. La délibération 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne réaffirme que c'est à l'école de prendre en compte la diversité des enfants, pour favoriser la réussite de tous.

De ce fait, un élève présentant des besoins éducatifs particuliers ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle, avec l'accord de la famille par la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC). Il peut ainsi bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), arrêté par l'équipe éducative, après notification du handicap par la CEJH-NC, et l'accord de la famille. Il intègre le projet d'orientation de l'élève et mentionne les mesures de compensation utiles (matériel pédagogique adapté, accompagnement médico-social, etc.) et, le cas échéant, l'attribution d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH).

■ Qu'est-ce que l'école inclusive ?

L'école inclusive prend en compte les besoins éducatifs particuliers de la maternelle au lycée pour une scolarisation de qualité de tous les élèves.

L'accès aux institutions, ouvertes à l'ensemble de la population des enfants et jeunes en situation de handicap et leur maintien dans un cadre ordinaire de scolarité et de vie, constitue une priorité qui justifie la mobilisation et les interventions concertées de tous les partenaires concernés. Cela implique que les élèves reconnus comme étant en situation de handicap peuvent bénéficier de divers dispositifs leur permettant de pallier les difficultés liées au handicap. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS), conçu avec l'élève et sa famille, précise le projet d'orientation et les aménagements nécessaires à la prise en compte de la situation de handicap. La communauté éducative, sous la responsabilité du chef d'établissement, veille à la mise en œuvre effective du PPS.

■ Que recouvre la situation du handicap ?

La définition du handicap est susceptible d'englober des situations très variées, qui vont au-delà de l'idée parfois restrictive que l'on se fait du handicap. De ce fait, un élève qui présente des troubles intellectuels et cognitifs ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle par la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC), et ainsi bénéficier d'aménagements tout au long de sa scolarité.

■ Quel parcours de formation après le collège ?

L'équipe de suivi de la scolarisation, réunie par le professeur principal, facilite la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) et assure son suivi. Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation de l'élève. Après la 3e, comme pour tout autre élève, il est possible de rejoindre :

- **la voie générale et technologique** avec possibilité d'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) lycée (si notifié par la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC) ;
- **la voie professionnelle**, avec possibilité d'appui d'une Ulis lycée (si notifié par la CEJH-NC), en lycée professionnel ou polyvalent, ou en apprentissage en centre de formation d'apprentis (CFA) ;
- **une formation préprofessionnelle et professionnelle** au sein d'un institut médico-éducatif (IME), sur notification de la CEJH.

Les élèves en situation de handicap bénéficient, au même titre que tous les élèves du collège, des actions d'information et d'orientation.

La procédure d'orientation en fin de classe de 3e pour les élèves en situation de handicap relève du droit commun. Lorsque le projet d'orientation envisage une filière professionnelle, une visite médicale au cours de l'année de 3e est recommandée.

■ Quelles aides au lycée ?

Un élève en situation de handicap peut bénéficier, en fonction de ses besoins, d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), d'aides techniques et d'aménagements des conditions pour passer les examens. De plus, il peut bénéficier d'adaptations pédagogiques pendant les enseignements ou lors du passage des épreuves d'examen, le cas échéant. Dans ce cas, il pourra bénéficier d'un ensemble d'aides dont la demande est à adresser à la division des examens et des concours et de la formation (DEXCO-F) sous couvert du directeur d'établissement durant la période des inscriptions aux examens.

Dans la mesure du possible et à chaque fois que le PPS l'indique, les soins et l'accompagnement peuvent avoir lieu pendant le temps scolaire. Les soins dispensés par des professionnels libéraux se déroulent prioritairement dans les locaux du praticien ou au domicile de la famille.

■ Qu'est-ce qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ?

Les ULIS sont des dispositifs d'inclusion collectifs au sein des collèges et des lycées généraux et technologiques, et professionnels, qui accueillent des élèves en situation de handicap (troubles visuels, auditifs, moteurs, cognitifs, mentaux ou troubles envahissants du développement ou troubles multiples associés).

Quand les objectifs d'apprentissage requièrent des modalités adaptées, l'élève peut être orienté en Ulis au sein du lycée. Inscrit dans sa classe de référence (en 1re année de CAP ou en 2de, par exemple), l'élève bénéficie de temps de regroupements en effectifs réduits et d'un appui à sa scolarisation par le coordonnateur de l'Ulis (aide aux apprentissages et à la recherche de stages, mise à disposition de cours adaptés...).

Pour savoir s'il existe une Ulis près de chez vous, consultez www.onisep.fr/handicap ainsi que le site du vice-rectorat : <https://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique68>

■ Quels sont les interlocuteurs ?

La Promotion de l'école inclusive, service de l'ASH (Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap) en Nouvelle-Calédonie [Secrétariat](#) - Tel 26.61.68 - le médecin conseiller technique du vice-rectorat, le PSY-EN du CIO et bien sûr la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC) sont les interlocuteurs et structures incontournables.

L'équipe éducative, le chef d'établissement et la CSD-ASH sont chargés de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet personnalisé de scolarisation. Ils font aussi le lien entre la famille et la CEJH-NC.

■ Stages, apprentissage : quels aménagements ?

Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques pour les élèves préparant un diplôme professionnel (CAP ou bac professionnel), soit sous statut scolaire, soit en apprentissage. Les jeunes en situation de handicap peuvent, à partir de 16 ans, demander à bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour faciliter leur recherche de stage. Par ailleurs, l'apprenti bénéficiant de la RQTH peut souscrire un contrat d'apprentissage aménagé. Dans tous les centres de formation d'apprentis (CFA), un référent handicap accueille et informe les jeunes sur les aménagements de la scolarité, les aides pédagogiques et peut les accompagner pour trouver un employeur. L'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) financent des aides techniques et humaines pour l'adaptation du poste de travail.

■ Un APTA pour mon enfant dyslexique. De quoi s'agit-il ?

L'accompagnement personnalisé pour les troubles des apprentissages (APTA) est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui répond aux besoins des élèves présentant des troubles des apprentissages et pour lesquels des adaptations et aménagements pédagogiques sont nécessaires. Élaboré à la demande de la famille, de l'équipe pédagogique et le cas échéant de l'équipe éducative, l'APTA est mis en place par le chef d'établissement à partir des recommandations du médecin traitant et/ou de l'orthophoniste. Mis en œuvre par les enseignants, l'APTA est révisé par ces derniers tous les ans et accompagne l'élève tout au long de sa scolarité.

Les élèves ayant des troubles des apprentissages ont un APTA mais ils ne sont pas nécessairement en situation de handicap.

InFo +

Filles et Garçons de nationalité française

RECENSEMENT

VOUS AVEZ L'OBLIGATION DE VOUS FAIRE RECENSER DES L'AGE DE 16 ANS

Il vous suffit de vous présenter à la mairie de votre domicile munis des pièces suivantes :

- votre carte nationale d'identité ou votre passeport,
- le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile (facture d'électricité, etc).

Un de vos parents peut effectuer cette démarche pour vous. Une attestation de recensement* vous sera alors remise.

Les jeunes gens peuvent régulariser leur situation vis-à-vis du recensement (jusqu'à l'âge de 25 ans) en se présentant également à la mairie de leur domicile dans les conditions décrites ci-dessus.



Journée Défense et Citoyenneté


Vous serez convoqué par le Centre du Service National. À l'issue de votre JDC vous recevrez un certificat de participation*.

* Ces documents sont obligatoires pour la constitution d'un dossier d'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, DNB, BAC, BAC professionnel, concours administratifs, permis de conduire...).

■ Pour toute information complémentaire, adressez-vous à :

Centre du service national en Nouvelle-Calédonie
 Caserne Gally-Passebosc - Rue Olry, Nouméa
 BP 38 - 98843 NOUMEA CEDEX
 Tél. : 29 28 78 - Fax : 29 28 76
 Mail : csnoumea@lagoon.nc
 Site Internet : www.defense.gouv.fr/jdc

Connectez-vous sur




Pour aller plus loin :



HORIZONS21^e

Au lycée, construisez vos choix de spécialités

Simulez vos combinaisons de spécialités et découvrez les perspectives de formations et de métiers qui s'offrent à vous.

Vous êtes actuellement en classe de...

Seconde générale et technologique

Première générale

Première technologique

QUIZ Quiz - Quels métiers pour moi ?

onisep

QUIZ ONISEP

QUELS MÉTIERS POUR MOI

Répondez aux différentes questions et découvrez des exemples de métiers qui vous correspondent.



HAUTS-DE-FRANCE
onisep SITE DE LILLE

BOURSES PROVINCIALES

Les provinces accompagnent les élèves dans leurs études grâce à de nombreux dispositifs*.

Les provinces aident tout enfant scolarisé dans un établissement de la Nouvelle-Calédonie de la maternelle jusqu'à la terminale ou mention complémentaire, dont la famille répond aux conditions d'attribution et de ressources. Le demandeur doit être résidant de la province concernée ou y avoir le centre principal de ses intérêts matériels et moraux.

*Certains dispositifs sont ouverts aux non boursiers.

La Province Sud

Dates de campagne :

D'avril à 31 octobre 2023 (voir adresse ci-dessous)

Pour les bourses et aides scolaires 2024

Pour la rentrée scolaire 2024, vous devez dès à présent formuler votre demande de bourses scolaires en ligne.

A noter, l'ouverture des droits est dépendante de la date de transmission de la demande en ligne et lorsque le dossier est jugé complet par nos bureaux. Lorsque la demande est formulée en cours de trimestre, l'aide sera attribuée pour le trimestre suivant.

Après le 1er novembre 2023, les aides sont dégressives.

Si vous avez besoin d'être accompagné, prenez- rendez-vous pour un accompagnement dans les permanences de proximité, équipées et animées par un agent-conseil :

APPELEZ LE 20 52 11
OU PRENEZ-RENDEZ-VOUS
DIRECTEMENT EN LIGNE

www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires

Direction de l'éducation et de la Réussite de la province Sud (DERES)

Bureau des bourses et aides scolaires (BBAS)

55, rue Georges Clémenceau
BP L1 - 98849 Nouméa Cedex
Tél : 20.49.51 - Fax : 20.30.22

Email : des.bourses.eleves@province-sud.nc

Faites vos démarches en ligne

Simulateur, coupons de bourses et attestations de non bourse, conditions :

www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires

La Province Nord

Dates de campagne :

De juillet au 31 octobre 2023 (voir adresse ci-dessous)

Pour les allocations scolaires rentrée 2024

Toutes les familles sont concernées (boursières ou non boursières).

La première demande se fait en retournant un dossier rempli et complet, dossier que l'on peut retirer auprès des établissements scolaires, de la mairie de sa commune de résidence, des internats provinciaux, des assistants sociaux ou encore à la province Nord.

Ils sont visés par l'établissement scolaire et par la mairie avant d'être transmis avant le 1er novembre à la Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ).

Le renouvellement des allocations scolaires est automatique sous certaines conditions et après contrôle de la DEFIJ.

Vous pouvez aussi télécharger le formulaire

<https://www.province-nord.nc/enseignement/allocations-scolaires>

Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ)

Accompagnement scolaire - Service des bourses

BP 41 - 98860 Koné
Tél : 47 72 27 - Fax : 47 71 73
du lundi au vendredi : de 7H30 à 11h30 et de 12H15 à 14h

Email : defij-alsc@province-nord.nc

Antenne de la province Nord à Nouméa

10, rue Georges Clémenceau
98845 Nouméa
Tél : 25 32 98 - Fax : 28 19 13
du lundi au vendredi : de 7H30 à 11H30 et de 12H30 à 16H
Email : dajap.contact@province-nord.nc

ar: Informations à confirmer auprès des bureaux des bourses de la province Nord.

La Province des Îles Loyauté

Dates de campagne :

De fin août à fin septembre 2022 (voir adresse ci-dessous)

Pour les allocations scolaires 2023

Dossier à retirer auprès de l'établissement de l'enfant le plus jeune, auprès de la direction de l'établissement de votre enfant.

Dossier complet dûment signé à déposer impérativement auprès du chef d'établissement.

<https://www.province-iles.nc/page/aide-pour-l-enseignement-primaire-college-et-lycee>

Direction de l'enseignement (DE)

Hôtel de la province des îles Loyauté

BP 50 WE - 98820 Lifou
Tél: 45 51 10 Fax: 45 14 40
Email : sec_de@loyalty.nc

Direction générale des services de Maré (DGSM)

BP 133 La Roche - 98828 Maré
Tél : 45 44 00

Direction générale des services d'Ouvéa (DGSO)

BP 37 Wadrila - 98814 Ouvéa
Tél : 45 52 50

Direction générale des services de Nouméa (DGSN)

Bureau des bourses -
10, rue Georges Clémenceau
BP 1014 - 98845 Nouméa Cedex
Tél : 28 18 26

Informations à confirmer auprès des bureaux des bourses des îles Loyauté.

ADRESSES UTILES



Centre d'Information et d'Orientation

<https://cio.ac-noumea.nc/>
10, rue Georges Baudoux
Nouméa
Tél. : 26 61 66
cio@ac-noumea.nc

Avec et Sans Rendez-vous :

- Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 12h30 à 16h. Le vendredi matin accueil du public pour la consultation libre.
- Pendant les vacances scolaires de 8h à 11h et de 12h à 15h.
- Fermeture annuelle (Dates à consulter sur <http://cio.ac-noumea.nc>)

Sur Rendez-vous :

Antenne de La Foa
Au collège public de La Foa
Tél. : 44 33 04 et 99.85.08
cio.lafoa@ac-noumea.nc

Antenne de Poindimié

Au lycée de Poindimié
BP 147 98822 Poindimié
Tél. : 42 32 01 et 78 59 64
cio.poindimie@ac-noumea.nc

Antenne de Koné

Au collège de Koné
Tél. : 47 37 99 et 99.84.19/
99.96.28
cio.kone@ac-noumea.nc

Dans les îles Loyauté

Au CIO de la Nouvelle-Calédonie
Tél. : 26.61.66
cio@ac-noumea.nc

Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

www.ac-noumea.nc
Immeuble Flize –
1, avenue des frères
Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa
CEDEX
Tél. : 26 61 00

La DAFE : Direction du service d'Etat, de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (Enseignement agricole)

<https://dafa.gouv.nc/>
209, rue A. Bénégig –
Haut Magenta
BP 180 - 98845 Nouméa
CEDEX
Tél. : 23 24 30 - Fax : 23 24 40
direction.dafa@gouv.nc
orientation.dafa@gouv.nc

Les fédérations de parents d'élèves

F.A.P.E.P.
Fédération des Associations des Parents d'Elèves des lycées et collèges de l'enseignement public
Tél. : 77 73 21 ou 79 13 33
mekecuver@gmail.com

F.C.P.E.
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles publiques
Tél. : 87 09 79
sylvain.hons@yahoo.fr

U.G.P.E
Union des Groupements des Parents d'Elèves des Etablissements scolaires
Tél. : 28 24 54
secretariat.ugpe@lagoon.nc

La DDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

<https://ddec.site/>
3, rue Frédéric Surleau
Centre-ville
BP P5 – 98851 Nouméa
CEDEX
Tél : 23 24 24

L'ASEE : Alliance Scolaire de l'église évangélique de Nouvelle-Calédonie

<http://www.asee.nc/>
57, rue du Pasteur
Marcel
Ariège
BP 3894 - 98846
Nouméa CEDEX
Tél : 24 27 27 - Fax : 26 31 06
bpp.asee@canl.nc

La FELP : Fédération de l'Enseignement Libre Protestant de Nouvelle-Calédonie

<http://www.felp.nc/>
Lot 1 les Banians
BP 683 - 98860 KONE
Tél : 42 49 68
accueil@felp.nc



Animé par la Direction de la Formation
Professionnelle Continue de la Nouvelle-Calédonie (DFPC-NC)
<https://www.riife.nc>

Des membres – partenaires :

EJ PS : Espace Jeunes de la Province Sud

13-15 rue Jules Ferry
98800 Nouméa
Tél. : 20.48.88

espacejeunes@province-sud.nc

B.I.J : Bureau d'Information Jeunesse VKPP

Installé dans le village à l'ancienne école Les Flamboyants
Tél : 47 78 94 et 90 30 02/
05 00 15
bijpn-acc@province-nord.nc

Direction de l'enseignement, de la Formation et de l'Insertion et des Jeunes (DEFIJ)

Tél : 47.72.27- Fax : 47.71.31
defij.contact@province-nord.nc

C.I.J : Centre d'Information Jeunesse

<https://information-jeunesse.nc/>
33 rue Jean Jaurès
98800 Nouméa
Tél : 28.22.66
communication.cij@gmail.com

Établissement Provincial de l'Insertion, de la Formation et de l'Emploi pour les Îles Loyautés (EPIFE)

EPIFE Lifou
BP 253 Havila Wé
Tél.: 45 10 98
Fax: 45 18 98

EPIFE Maré
BP 139 La Roche
Tél. : 45 49 18
Fax : 45 44 10

EPIFE Ouvéa
BP 24 Wadrilla
Tél. : 45 52 58
Fax : 45 52 60

Antenne de Nouméa
10 rue Georges Clémenceau-98800
Nouméa
Tél : 28.18.26
Fax : 28.06.00

Autres possibilités de formation

Le GRETA Interprovincial

<https://www.greta.nc/>
BP K 52- 98849 Nouméa CEDEX
Tél : 41.50.39
contact@greta.nc

ACAF Association Calédonienne pour l'animation et la Formation

<https://acaf.nc/>
11, rue des frères Vautrin
98800 Nouméa
Tél : 28.15.05
acaf@acaf.nc

MFR Maisons Familiales Rurales

<https://www.mfrnc.com/>
MFR de Koné
Route de Baco
98860 koné
BP 181 – 98860 Koné
Tél : 47.34.75
mfr.kone@mfr.asso.fr

MFR de Poindimié

BP 99 - 98822 Poindimié
Tél : 42.72.99
mfr.poindimie@mfr.asso.fr

MFR Centre-sud

BP 1122 – 98880 La Foa
Tél : 71.59.40
mfr.sudnc@mfr.asso.fr

CNED Centre nationale d'enseignement à distance

Se former à distance, tout au long de la vie. Pour l'école primaire, le collège et le lycée, les études supérieures, la vie professionnelle ou l'enrichissement personnel. Les inscriptions en classes complètes ou en complément de formation peuvent être suivies conformément au calendrier scolaire calédonien.
<https://www.cned.fr/>
Pour poser vos questions :
<https://www.cned.fr/nous-contacter>